

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



2 décembre 2013

SESSION ORDINAIRE 2013-2014

CADASTRE DU SPORT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture,
du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par Mohamed AZZOUZI

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur	3
2. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge du Sport.....	3
3. Discussion	13
4. Approbation du rapport.....	17
5. Annexes	18

Membres présents : M. Aziz Albishari (remplace Mme Magali Plovie), M. Mohamed Azzouzi, M. Philippe Close (remplace Mme Françoise Dupuis), M. Emmanuel De Bock (remplace Mme Isabelle Molenberg), M. Jamal Ikazban, M. Vincent Lurquin (président), M. Pierre Migisha (remplace Mme Julie de Grootte), M. Ahmed Mouhssin et Mme Martine Payfa (remplace Mme Gisèle Mandaila).

Membres absents : M. Mohamed Daïf, Mme Julie de Grootte (remplacée), Mme Françoise Dupuis (remplacée), Mme Magali Plovie (remplacée), Mme Gisèle Mandaila (excusée et remplacée) et Mme Isabelle Molenberg (remplacée).

A également participé aux travaux : M. Rachid Madrane (ministre).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du lundi 2 décembre 2013, le cadastre du sport en Région de Bruxelles-Capitale, présenté par le ministre Rachid Madrane.

1. Désignation du rapporteur

M. Mohamed Azzouzi est désigné en qualité de rapporteur.

2. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge du Sport

Les diapositives présentées lors de la commission sont en annexe du présent rapport.

Diapositive 2

Objectif du cadastre

L'accord de majorité de la Commission communautaire française en 2009 prévoyait la réalisation d'un cadastre des infrastructures sportives.

Face à une croissance démographique et une dualisation de la Région de plus en plus importante, le parlement a souhaité disposer d'un outil qui lui permette une bonne connaissance des réalités de terrain, et l'aide à une meilleure perception des inégalités dans la répartition des équipements.

Mais le « Cadastre du sport » est bien plus qu'une photographie des équipements sportifs.

Outre le recensement de l'ensemble des équipements, l'étude réalisée par Peps-sport, a également mesuré le niveau de pratique et le niveau d'offre sportive tant au niveau francophone que néerlandophone.

Le ministre insiste sur la parfaite collaboration avec la Vlaamse Gemeeschapscommissie et plus particulièrement avec le ministre Bruno De Lille en charge du sport pour la Vlaamse Gemeeschapscommissie.

Les deux services ont travaillé main dans la main afin de réaliser une photo précise du sport en région bruxelloise et continuent à se voir régulièrement au sein d'un comité de pilotage « Sport » pour coordonner les actions des deux communautés.

Le cadastre est l'instrument qui permettra d'orienter la politique régionale en matière de sport.

Il se base sur un relevé systématique qui ne laisse pas de place à la subjectivité.

L'ensemble des acteurs du sport ont, grâce à ce travail, accès à des données précises sur les besoins à combler.

La Région, la Commission communautaire française, la Vlaamse Gemeeschapscommissie, les communes, les fédérations sportives, sont à présent en mesure de prendre des décisions qui se basent sur des faits objectifs.

Le cadastre doit servir de boussole aux responsables politiques, pour répondre au mieux aux attentes et besoins de la population des 19 communes.

Le rôle des communes est primordial puisque ce sont elles qui introduisent les demandes d'investissement en équipement sportif. La Région, finance quant à elle 50 % à 60 % du montant.

Chaque commune doit donc s'approprier ce cadastre pour proposer, en concertation avec la Région, des projets qui répondent aux besoins identifiés.

La commune est également l'opérateur de terrain, proche du citoyen qui peut porter, insuffler une politique sportive qui pourrait être qualifiée de « Sport pour tous ».

Une labellisation des communes « Sport pour tous » pourrait d'ailleurs être développée.

Une commune « Sport pour tous » serait celle qui propose des activités sportives à des tarifs accessibles pour tous les publics. Le ministre pense notamment aux femmes, aux personnes précarisées, aux stages pour enfants, aux seniors, au handisport, aux sportifs en clubs et aux sportifs qui pratiquent de manière autonome.

La commune peut, et certaines le font déjà, être le moteur de l'activité sportive sur son territoire.

Le ministre rappelle que le niveau communal gère majoritairement les espaces sportifs, y compris ceux logés au sein des écoles communales, trop souvent inaccessibles pour le secteur sportif.

M. Madrane souhaite que le cadastre, qui renforce la capacité de la Région à accomplir sa mission d'expertise et de conseil auprès des 19 communes, puisse être perçu comme une opportunité, pour réaliser un travail collaboratif avec les communes et entre les communes.

Il souligne à cet égard la limite des moyens humains et financiers qu'il est nécessaire d'optimiser.

Diapositive 3

La présentation commence par une explication de la méthode utilisée pour réaliser le cadastre du sport, les résultats de celui-ci seront ensuite détaillés à trois niveaux :

La pratique sportive : qui, combien, où, quel sport pratiquent nos citoyens ?

L'offre sportive : quelles sont les organismes qui proposent des activités sportives, combien sont-ils, dans quelles communes ?

Les équipements sportifs : quels sont les types d'équipements qui ont été recensés, sont-ils tous en pénurie partout ?

Après l'analyse par niveau et par commune, une analyse transversale sera proposée afin de donner une envergure régionale au travail réalisé. Celle-ci comparera les 19 communes sur base des 3 niveaux : la pratique, l'offre et l'équipement.

Le ministre présentera pour finir les principaux enseignements du Cadastre, qui ont servi de base à l'élaboration du « Plan sport ».

Diapositive 4

Le cadastre n'est pas uniquement un cadastre des infrastructures sportives, il mesure également l'activité sportive à trois niveaux :

- 1) la pratique sportive ;
- 2) l'offre sportive des clubs et associations et
- 3) les équipements sportifs.

L'étude permet une analyse régionale et communale de ces trois niveaux .

Cela permet :

- 1) d'identifier s'il existe des liens entre les 3 niveaux;
- 2) de comparer les communes entre elles et
- 3) d'identifier des priorités par commune et entre communes.

Diapositive 5

Cette diapositive détaille la pratique sportive de nos citoyens.

Diapositive 6

Pour déterminer les habitudes des sportifs, le cadastre a dû examiner les bases de données des différentes organisations qui proposent des activités sportives.

Le cadastre n'a pas pris en considération l'ensemble des joggeurs, marcheurs, cyclistes ou nageurs qui ne se retrouvent dans aucune organisation.

C'est ce que l'on appelle le « Sport libre ». Celui-ci n'est pas repris dans cette étude.

Le cadastre a donc pris en compte les sportifs qui pratiquaient un sport au sein d'une des cinq organisations suivantes :

- 1) Les clubs sportifs affiliés à une fédération reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a actuellement 67 fédérations reconnues;
- 2) Les clubs sportifs non affiliés à une fédération reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet de nombreux clubs, surtout d'arts martiaux ne s'inscrivent pas à leur fédération;
- 3) Les associations sportives dont le sport n'est pas reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme par exemple le golf;
- 4) Les associations qui proposent des activités multiples dont le sport, la culture, une école de devoir, etc.
- 5) Et les administrations publiques tels que les services des sports des communes ou la Vlaamse Gemeenschapscommissie qui organisent un grand nombre d'activités sportives.

Diapositive 7

Au sein de ces 5 types d'organisations, plus de 60 sports sont développés et pratiqués.

Les arts martiaux à eux seuls comptent une bonne dizaine de sports différents, plus compliqués à articuler les uns que les autres !

C'est également le cas pour la danse, qui propose de faire le tour du monde de la danse africaine, à la

danse orientale en passant par la danse de salon ou des Balkans.

Les sports ont ainsi été classifiés en 30 catégories.

Les sports tels que le tir à l'arc et le golf sont, par exemple, repris dans les sports de cible avec les fléchettes.

Cette classification permet de rendre l'étude plus lisible et de pouvoir comparer les types de sports entre eux.

Diapositive 8

Au niveau quantitatif, on dénombre 136.608 sportifs qui pratiquent un sport dans une des cinq types d'organisations sportives en Région de Bruxelles-Capitale.

L'étude distingue les pratiquants en clubs reconnus par une fédération et ceux qui ne sont pas affiliés à une structure faîtière.

Parmi ces 136.608 sportifs, 107.412 pratiquent leur activité dans un club reconnu par une fédération sportive, et 29.196 dans un club non reconnu ou une autre association.

Parmi les 107.412 qui pratiquent le sport dans un club reconnu, 80.000 habitent en Région de Bruxelles-Capitale, soit 7,2 % de la population totale bruxelloise.

Le ministre précise que la moyenne nationale d'affiliation à un club sportif reconnu est de 12,5 %.

La pratique du sport en Région de Bruxelles-Capitale devrait donc être augmentée de 43 % pour atteindre les moyennes des autres Régions.

Parmi les 29.196 sportifs affiliés à un club non reconnu ou une autre association, 21.000 habitent en Région de Bruxelles-Capitale, soit 1,9 % de la population.

101.000 sportifs bruxellois pratiquent donc une activité sportive en Région de Bruxelles-Capitale, soit 8,9 % de la population.

Ces personnes représentent le plus grand mouvement associatif bruxellois.

Diapositive 9

Sur les 136.000 sportifs qui pratiquent en Région de Bruxelles-Capitale, un tiers pratique cette activité au sein de leur commune de résidence et 44 % au sein d'une autre commune bruxelloise.

Les 25 % restant se déplacent à Bruxelles pour venir pratiquer leur sport. Il existe donc de nombreux navetteurs du sport dont il faut tenir compte dans nos investissements futurs et nos négociations avec les autres régions.

L'accroissement démographique de la Région bruxelloise, et les navetteurs du sport, amènent le ministre à penser que des financements en conséquence seraient les bienvenus.

Diapositive 10

Toujours par rapport au domicile des sportifs, il est également important de souligner que les sportifs pratiquent leur activité principalement dans leur commune ou dans une commune limitrophe.

Le ministre cite l'exemple de la commune d'Anderlecht où l'on constate que pratiquement aucun de ses sportifs ne se déplace hors de la Région pour pratiquer son activité.

Des infrastructures de proximité bien réparties sur l'ensemble du territoire doivent donc être développées.

Mis à part pour la pratique de sports spécifiques d'exception, les bruxellois pratiquent leur activité sportive au plus près de leur domicile.

Diapositive 11

Après avoir analysé leur lieu de résidence, le ministre présente les données relatives à l'âge des sportifs bruxellois.

Il constate très peu de pratique avant l'âge de 5 ans, l'offre étant pratiquement inexistante, si ce n'est quelques ateliers de psychomotricité proposés principalement par des structures privées.

A partir de 6 ans, l'enfant rentre généralement dans une pratique sportive scolaire organisée d'où il sortira à la fin de ses études secondaires.

Le début des études supérieures ou d'une vie professionnelle active freine l'activité dans une structure organisée.

Par contre, après les études et jusqu'à 45 ans, on retrouve les mêmes niveaux de pratique que lors du plus jeune âge, aux alentours des 20 %.

A partir de 45 ans, plus de la moitié des sportifs arrêtent cette pratique, on n'en trouve plus que 7 % au-delà des 60 ans.

Le ministre suggère donc une certaine proactivité afin de dynamiser les aînés. Il souligne à cet égard l'importance du maintien de la forme physique afin de permettre aux aînés de vieillir en bonne santé.

Diapositive 12

Le ministre rappelle que 25 % des sportifs qui pratiquent à Bruxelles ne résident pas au sein de la Région.

Il propose de s'intéresser à la dimension genrée de la pratique sportive.

Alors que la répartition au sein de la population de la Région de Bruxelles-Capitale entre homme et femme est légèrement en faveur des femmes (52 %), au sein du monde sportif la présence masculine est fortement majoritaire (69 %) en ce qui concerne la pratique dans les clubs reconnus.

Par contre, la tendance s'inverse dans les clubs non reconnus, qui n'ont en général pas d'objectif de compétition et au sein desquels une majorité de femmes, 54 % pratiquent du sport.

La pratique du sport par les femmes peut donc être augmentée en favorisant l'offre d'activités non compétitives, en dehors des sports dits classiques qui organisent des championnats ou autre affrontements similaires.

Diapositive 13

Le ministre présente ensuite la première carte qui démontre la corrélation entre le niveau de revenu des habitants d'une commune et leur niveau de sportivité.

Le taux d'affiliation est directement lié au pouvoir d'achat.

En effet, les cinq communes dont le revenu par habitant est le plus élevé, soit Woluwé-Saint-Pierre, Woluwé-Saint-Lambert, Watermael-Boitsfort, Auderghem et Uccle, représentent 38 % des membres de clubs sportifs en Région de Bruxelles-Capitale alors qu'elles ne représentent que 20 % de la population de la Région.

Les communes du croissant pauvre de Bruxelles par contre ont des taux de pratique sportive 2 à 3 fois moindres que ceux du Sud-Est de la Région.

Diapositive 14

Cette diapositive donne les chiffres précis de pratique sportive en club organisé par commune.

De grandes différences existent entre les 3,79 % de Saint-Josse et les 12,28 % de Watermael-Boitsfort.

Des communes de la taille de Schaerbeek ou Bruxelles-ville ne dépassent pas les 6 % d'affiliés.

On constate que seules quatre communes dépassent les 10 % de sportifs affiliés.

Le ministre conclut à la nécessité de réduire l'écart entre les communes et d'augmenter le taux de pratique dans presque toutes les communes.

Diapositive 15

Pour en terminer avec le chapitre dédié à la pratique sportive, le cadastre démontre que les sports les plus populaires sont dans l'ordre : le football, le tennis, les arts martiaux, le hockey, le basket, l'athlétisme, la danse, le futsal et les sports de cible (principalement la pétanque). Suivent ensuite la natation et la gymnastique.

La gymnastique et la danse sont les sports féminins par excellence tout comme le football est masculin.

Le ministre constate par ailleurs que le hockey sera bientôt plus pratiqué par les filles que par les garçons.

Diapositive 16

Les conclusions suivantes peuvent donc être tirées :

- Le taux de sportivité en Région de Bruxelles-Capitale est bien moindre que dans le reste du pays, une action des pouvoirs publics s'impose;
- 25 % de citoyens des autres régions pratiquent du sport à Bruxelles, ce qui augmente le besoin en clubs et en infrastructures;
- Les hommes sont majoritaires dans les sportifs mais une pratique non compétitive attire plus les femmes;

- Il est nécessaire de créer des clubs et des infrastructures de proximité;
- Il faut développer la pratique en priorité dans les communes où le niveau de revenu est le plus faible.

Mme Martine Payfa (FDF) demande au ministre s'il est possible d'identifier de quelle région ou de quelle commune proviennent les 25 % de non-bruxellois qui pratiquent du sport à Bruxelles.

M. Rachid Madrane, ministre en charge du Sport, répond que les données relatives à ces personnes seront communiquées aux députés.

M. Vincent Lurquin, président, présume qu'il y a également des bruxellois qui font du sport en dehors de la Région et demande si ces informations sont connues du ministre.

M. Rachid Madrane, ministre, répond que, afin de disposer de telles données, un cadastre identique devrait être disponible dans les deux autres régions ce qui n'est actuellement pas le cas.

M. Jamal Ikazban (PS) demande ce qu'il en est des personnes qui pratiquent du sport de manière autonome, comme la natation ou le jogging ou qui fréquentent des salles de sport privées.

Il souhaiterait également, vu le temps qu'a pris l'élaboration de ce cadastre, que l'augmentation de la population bruxelloise soit prise en compte.

Le député souligne la pertinence du tableau qui met en rapport la pratique sportive avec le niveau de revenus et demande également au ministre s'il dispose de statistiques concernant la pratique du sport avant et après l'instauration et la disparition des chèques-sport.

M. Rachid Madrane, ministre, précise que la majorité des réponses à ces questions se trouvent dans la suite de son exposé, il demande donc aux députés de le laisser poursuivre.

Diapositive 17

Le ministre présente ensuite le chapitre consacré à l'offre sportive, c'est à dire l'analyse des organisations qui proposent du sport et où sont elles les plus présentes.

Diapositive 18

La Région de Bruxelles-Capitale comptait en 2012 : 2046 organisation sportives dont :

- 1.159 clubs reconnus;
- 691 clubs sportifs non reconnus;
- 60 associations sportives;
- 94 association multi-activités et
- 42 administrations publiques.

Les clubs sportifs reconnus et non reconnus se partagent 90 % de l'offre d'activités sportives.

Les associations et administrations qui visent des publics particuliers (femmes, personnes porteuses de handicap, seniors, jeunes précarisés), afin de répondre à des besoins spécifiques au sein de la population, ne représentent que 10 % de l'offre.

Ces associations sont principalement des centres culturels néerlandophones qui proposent chacun un large panel d'activités pour des publics variés (seniors, dames, petite enfance et personnes porteuses de handicap).

Il apparaît que les pouvoirs publics ont délégué massivement l'organisation des activités sportives au secteur associatif.

Le ministre suggère alors que les services publics proposent une offre sportive pour les publics qui ne se retrouvent pas dans l'offre des clubs actuels parce que trop chers, trop compétitifs ou pas adapté à leurs besoins spécifiques.

Les clubs sportifs non reconnus qui proposent généralement des activités sportives sans compétition représentent un tiers de l'offre.

Les administrations publiques sont principalement le service des Sports de la Vlaamse Gemeenschapscommissie qui organise des activités dans une majorité de communes.

Le ministre souligne également que 43 % de l'offre d'activité se fait en dehors des clubs sportifs reconnus, qui sont habituellement les seuls bénéficiaires de subventions ou de reconnaissance du travail effectué.

Diapositive 19

En Région bruxelloise, la moyenne proposée est de 21 clubs ou associations pour 10.000 habitants alors qu'en Flandre, celle-ci est de 24 pour 10.000.

Le ministre constate que le différentiel n'est pas très important mais rappelle également que Bruxelles absorbe 25 % des pratiquants des deux autres régions.

Il suggère donc que la Région bruxelloise puisse atteindre la trentaine de clubs pour 10.000 habitants afin d'absorber ce surplus de sportifs.

M. Jamal Ikazban (PS) est d'avis que ces chiffres devraient plutôt réjouir le ministre puisque la Région bruxelloise a un territoire beaucoup plus petit que celui de la Région flamande. Comparativement, l'offre est sans doute plus élevée à Bruxelles.

Mme Martine Payfa (FDF) demande quels sont les chiffres pour la Région wallonne.

M. Rachid Madrane, ministre, répond que de telles données ne sont malheureusement pas disponibles.

Concernant la remarque de M. Ikazban, le ministre rappelle à cet égard le chiffre de 25 % de non-bruxellois qui pratiquent le sport à Bruxelles et souhaite que les députés soient conscients que la Commission communautaire française assume des coûts pour des personnes qui ne résident pas dans la Région bruxelloise. C'est également le cas au niveau régional concernant les transports en commun par exemple.

Diapositive 20

L'offre sportive des 19 communes est également liée au niveau de revenu des habitants.

Le nombre d'organisations sportives pour 10.000 habitants par commune est cinq fois moins élevé à Schaerbeek qu'à Auderghem ou à Watermael-Boitsfort.

Le ministre détaille que les communes du Centre de la Région de Bruxelles-Capitale ont une offre bien moins importante que celles du Sud ou du Nord-Ouest, seule la commune d'Uccle fait figure d'exception.

Malgré un nombre peu élevé de clubs sportifs, le taux d'affiliation est important. Cela s'explique notamment par la présence de clubs de grande taille.

Le ministre précise également, concernant la commune de Koekelberg, que, si celle-ci est au-dessus

de la moyenne, c'est principalement grâce à l'offre de futsal dont la taille moyenne des clubs est de 15 membres.

Diapositive 21

L'offre d'activités sportives est disparate en terme quantitatif. Le ministre souligne à cet égard la différence qui existe entre les communes au niveau du nombre de clubs par habitant.

Par contre, la diversité de l'offre, c'est-à-dire, le nombre de sports différents présent sur une commune, est également très variable.

Il précise que la commune d'Anderlecht est la seule qui permette de pratiquer l'ensemble des 30 catégories de sports représentées en Région de Bruxelles-Capitale.

En effet, la présence du centre nautique, d'une piste de ski et d'un terrain de golf en fait une commune très riche en termes de diversité de l'offre sportive.

Les communes avec les plus grands territoires telles que Bruxelles-Ville, Uccle et Anderlecht présentent la plus grande diversité d'offre sportive.

L'offre pour certains sports tels que l'équitation, le rugby, les sports nautiques, la natation et la plongée est également liée à des infrastructures spécifiques.

Diapositive 22

Le ministre conclut ce chapitre en soulevant que :

- le nombre d'organisations sportives, répertoriées par sport spécifique, varie du simple au centuple;
- les clubs d'arts martiaux, de futsal et de football représentent ± 40 % de l'offre concentrée sur ces 3 sports;
- le handball est très peu représenté en comparaison avec d'autres sports collectifs indoor comme le basket-ball ou le volley-ball;
- le rugby compte 50 % de moins de clubs que le hockey et
- les clubs de danse et de multisports sont très nombreux mais actuellement peu ou pas reconnus par les pouvoirs publics.

Diapositive 23

En synthèse, le ministre rappelle que l'offre sportive en Région de Bruxelles-Capitale est de 21 clubs pour 10.000 habitants alors qu'elle est de 24 en Flandre.

Il rappelle également que la Région accueille 25 % de sportifs des deux autres régions.

Le ministre soulève donc la nécessité de soutenir la création de nouvelles associations, pas forcément affiliées à une fédération reconnue.

A cet égard, il souligne que 43 % des clubs ou associations s'organisent sans faire appel au soutien d'une fédération, ce qui pose la question des contraintes liées aux structures fédérales du sport organisé.

Concernant la corrélation évidente entre l'offre sportive et le revenu des habitants, M. Madrane pose la question de savoir si le service public ne peut pas prendre en charge ou soutenir intensément, cette offre dans les communes moins gâtées en possibilités d'activités.

Il proposera des pistes en ce sens afin de pallier au déficit de l'associatif ou du privé dans certains quartiers bruxellois. Les initiatives telles que « Sport au féminin » répondent déjà à ce constat.

Diapositive 24

Le ministre propose ensuite d'examiner l'offre des équipements sportifs et d'analyser si la répartition de ceux-ci est liée à la pratique et à l'offre d'activités.

Diapositive 25

Afin de pouvoir comparer le niveau d'équipement entre les différentes communes, ceux-ci ont été classés

- d'une part, par catégories :
 - les bassins aquatiques qui font souvent débat ces derniers mois dans la presse;
 - les terrains de tennis couverts et découverts;
 - les terrains de grands jeux (football, rugby, hockey, foot américain et base-ball);
 - les salles de pratiques collectives que l'on retrouve généralement dans les centres sportifs et les écoles;

- les équipements extérieurs et petits terrains en accès libre, que l'on appelle plus communément les Agoraspace et
 - enfin les autres équipements qui ne se retrouvent pas dans les 5 premières catégories tels que les manèges, les terrains de golf, les bouledromes, les pistes de ski, etc.
- d'autre part, par type de gestionnaire, sont ainsi différenciés :
- les équipements sportifs gérés par les pouvoirs publics, les communes principalement, parfois la Commission communautaire française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie ou l'ADEPS;
 - les équipements scolaires, nombreux au sein des écoles des différents réseaux et
 - les équipements privés qui sont généralement soit des clubs de tennis, de hockey ou des salles de fitness.

Diapositive 26

Il ressort de cette classification que la Région de Bruxelles-Capitale dispose de 20 équipements sportifs en moyenne pour 10.000 habitants si l'on prend en compte les équipements publics, scolaires et privés.

En comparaison, la moyenne en France est de 22 pour 10.000 citoyens.

En tant que centre urbain où la densification est importante, la moyenne bruxelloise de 20 équipements apparaît comme un bon score.

Mais il est démontré que les salles de sport et les locaux de sport qui intéressent le plus les clubs sportifs sont majoritairement les salles de sport scolaires.

A ce sujet, le ministre constate qu'il existe deux fois plus de salles de sports dans les écoles que dans des infrastructures dédiées uniquement au sport.

Le privé investit très peu dans ce type d'équipement.

Ces écoles qui ne sont malheureusement pas suffisamment accessibles au monde sportif et le ministre fait de cette accessibilité une priorité afin d'augmenter l'offre sportive à Bruxelles.

En ce qui concerne, les cours de tennis et les salles de pratiques collectives (principalement des salles de fitness), ceux-ci appartiennent en majorité à des organismes privés. Au contraire des terrains de grands

jeux et des équipements extérieurs qui sont, quant à eux, gérés par les pouvoirs publics.

Il en est de même pour les bassins aquatiques de grande taille (à partir de 25 mètres) qui permettent d'accueillir les publics scolaires et le grand public.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) demande des explications quant à l'affirmation du ministre selon laquelle le privé n'investirait pas beaucoup dans les infrastructures sportives collectives. En effet, au vu du tableau présenté, le privé apparaît comme étant le premier investisseur et le premier gestionnaire dans les équipements sportifs.

M. Rachid Madrane, ministre, répond que les équipements qui sont compris dans cette catégorie qui concerne le privé, sont principalement les halls omnisports ou les salles de fitness. Ceux-ci concernent donc en effet une pratique collective du sport mais ne se rapporte, par exemple pas, à des sports collectifs comme le basket ou le foot.

Le ministre précise également qu'il existe deux fois plus d'équipements sportifs dans les écoles que dans les infrastructures spécialement dédiées au sport.

Le privé investirait plus facilement dans les petites salles de sport alors que le public assume les coûts des pratiques sportives collectives.

Diapositive 27

Afin de pouvoir identifier les besoins par catégorie d'équipement, l'étude a comparé le niveau d'équipement avec un indice pivot idéal.

Cet indice pivot est un objectif théorique, qui est de permettre à l'ensemble de la population d'accéder, autant que possible, à la pratique régulière d'une activité sportive.

Diapositive 28

Les salles de pratiques collectives et les bassins de natation apparaissent comme les priorités d'investissements, au contraire des terrains de tennis qui remplissent l'ensemble des besoins.

Diapositive 29

Si l'on considère les équipements au sein des écoles, 62 % des besoins en salles de pratiques collectives sont remplis.

Le ministre en conclut que les écoles sont une des clés pour augmenter la pratique sportive dans notre Région.

Diapositive 30

Enfin si l'on prend en considération les équipements gérés par le privé, mais qui ne sont pas toujours accessibles financièrement à tous les publics, le déficit en équipements sportifs est majoritairement résolu.

Le ministre précise encore que cette analyse ne tient pas compte des spécificités communales. Celles-ci seront exposés dans les tableaux suivants.

Diapositive 31

Ce tableau présente la répartition des équipements publics et scolaires par commune.

La moyenne en Région de Bruxelles-Capitale est de 13,3 par habitant. Le chiffre précédent de 20 équipements pour 10.000 habitants prenait également en compte les équipements privés.

Globalement, les communes du sud-est de la Région de Bruxelles-Capitale sont les mieux fournies en équipements sportifs.

Le ministre constate que les communes d'Evere et d'Etterbeek proposent un nombre d'équipements sportifs bien au-dessus de la moyenne en Région de Bruxelles-Capitale.

Par contre, les communes de la première couronne ont toutes un niveau d'équipements bien en-dessous de la moyenne.

La commune d'Uccle a, quant à elle, l'un des plus bas niveaux d'équipements de la Région, celle-ci possédant un parc d'infrastructures sportives atypique.

En effet, la majeure partie des équipements sportifs ucclois sont gérés par des organisations privées comme des clubs de tennis et de hockey qui ne se retrouvent pas dans le tableau présenté.

Le ministre en conclut donc que la commune d'Uccle a très peu investi dans des équipements sportifs pour la collectivité.

Il précise une nouvelle fois que les communes dont le revenu par habitant est le plus faible sont les moins bien équipées, à l'exception de la commune d'Anderlecht qui concentre ses équipements à l'ouest de son territoire dans la zone de Neerpede.

Diapositive 32

Le ministre précise que la cartographie des piscines, ne prend en compte que les piscines de minimum 25 mètres qui ne sont pas gérées par le secteur privé.

Il rappelle en outre que certaines communes ne possèdent pas de piscine (Berchem, Koekelberg, Forest et Auderghem) ou que celles-ci sont en rénovation comme à Ganshoren à l'époque de la rédaction du cadastre.

Il précise également que les coûts importants d'entretien et de gestion n'encouragent pas les communes à prendre cette charge dans leur budget.

Actuellement, un enfant sur trois ne suit plus de cours de natation à l'école primaire et ceux qui ont la chance d'y aller y vont de manière épisodique.

Le ministre en conclut que l'accès à la piscine pour tous doit être une de nos priorités, peu importe que la gestion de celles-ci dépendent du niveau communal ou intercommunal.

Diapositive 33

Les terrains de tennis gérés par les pouvoirs publics se retrouvent massivement dans les communes de Watermael-Boitsfort, les 2 Woluwé et Evere.

Les autres communes, est ce par manque de place ou par manque d'intérêt de la population, n'ont pas développé une offre tennistique publique.

La grande majorité des terrains de tennis en Région de Bruxelles-Capitale sont gérés par des clubs privés et ne sont donc pas repris dans le tableau présenté.

Si les terrains privés sont intégrés dans l'étude, l'offre tennistique passe de 1,51 à 4,12 pour 10.000 habitants ce qui remplit près de 200 % les besoins de la population.

Le ministre conclut que le développement de terrains de tennis ne sont pas une priorité en Région bruxelloise mais qu'il serait intéressant qu'une offre accessible financièrement à tous existe dans chaque commune.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) précise qu'en ce qui concerne la commune de Saint-Josse, ses infrastructures sportives se situent sur le territoire d'Evere.

M. Rachid Madrane, ministre, répond qu'il en est de même pour la commune de Saint-Gilles mais que,

pour celle de Forest, les infrastructures sont uniquement privées.

Diapositive 34

Au niveau des terrains de football, rugby, hockey, forfball ou base-ball, les communes de Koekelberg, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode ne disposent pas de terrains de grands jeux sur leur territoire. La superficie de leur commune et la densité de population ne le permet pas.

Néanmoins, deux de ces communes exploitent des terrains de grands jeux sur d'autres communes; à Uccle et Anderlecht pour Saint-Gilles, à Evere pour Saint-Josse-ten-Noode.

Le cadastre a recensé 101 terrains de football et 13 terrains de Hockey.

Au vu du nombre de joueurs de hockey qui explose ces dernières années, il apparaît que recycler certains terrains de football en terrains de hockey, voir en d'autres sports, serait judicieux.

Une étude est en cours à ce sujet afin d'optimiser l'occupation de ces terrains de football en collaboration avec la fédération de hockey.

Diapositive 35

Les salles de pratiques collectives sont très prisées par le monde sportif qui peut y pratiquer une multitude de sports.

Les communes de la première couronne, à part Bruxelles-Ville qui héberge un grand nombre d'écoles, ont des niveau d'équipements en dessous de la moyenne régionale.

M. Jamal Ikazban (PS) précise que, pour les communes d'Auderghem et de Woluwé, les centres ADEPS viennent augmenter leurs statistiques alors que la commune n'intervient pas budgétairement dans ces derniers.

Diapositive 36

Les petits terrains multisports du type Agoraspace sont très peu présents à Forest, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek. Au vu de l'essor démographique de ces communes, cela semble paradoxal.

Diapositive 37

Le nombre d'« autres équipements publics et scolaires » témoignent à la fois d'une certaine diversité dans l'offre d'équipement (piste de ski et terrains de golf à Anderlecht) mais dépend également de la superficie disponible pour des équipements sportifs.

Les communes à forte densité de population telles que Koekelberg, Saint-Gilles ou Saint-Josse-ten-Noode n'ont que peu d'espace pour accueillir d'autres équipements sportifs.

Diapositive 38

Grâce à l'indice pivot, les priorités d'investissement en équipement sportifs peuvent être identifiées.

Diapositive 39

En ce qui concerne l'accessibilité des infrastructures aux personnes porteuses d'un handicap, l'étude s'est penchée sur les 92 plus grands centres sportifs en activité. Il apparaît que l'accès en chaise roulante est possible dans 75 % des centres sportifs mais que des efforts doivent encore être réalisés pour améliorer l'accès toilettes, aux douches et aux parkings.

Diapositive 40

Le graphe suivant illustre les taux d'occupation par catégorie d'équipement.

A partir de celui-ci, le potentiel non exploité des équipements sportifs peut être mis en évidence.

Le ministre retient les points principaux suivants :

- Les piscines fonctionnent à pleine capacité en journée la semaine grâce aux écoles;
- Elles ferment en moyenne à 19h en semaine au grand public pour laisser la place jusqu'à 21h aux clubs;
- Durant le week-end, elles ferment en général à 18h;
- Le dimanche, cinq piscines ne sont pas accessibles (Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Laeken, Ceria, Bains du centre);
- Les terrains de grands jeux communaux sont globalement bien occupés en soirée la semaine et le samedi jusqu'à 18 heures;

- Des créneaux restent disponibles le week-end sauf pour les terrains de hockey;
- Les halls et salles de sports publics sont très occupés en soirée la semaine;
- Certains doivent fermer un jour le week-end par manque de personnel;
- Dans les écoles, il reste beaucoup de disponibilités en soirée et le week-end.

Le ministre expose également que 271,5 heures sont disponibles en soirée et 225 heures, le week-end dans les halls et salles publiques communales.

Il précise que ce volume d'heures équivaut à 9 salles libres en soirée et 8 salles libres le week-end.

L'optimisation des équipements actuels est donc, selon lui, une priorité.

Diapositive 41

En résumé, le ministre conclut que, si l'on optimise l'occupation des salles de pratiques collectives, cela équivaut à la mise à disposition de 8 nouvelles salles en semaine et 9 le week-end.

Il précise par ailleurs que 50 % des salles se trouvent dans les écoles et que les piscines sont l'équipement sportif le plus en pénurie. De plus, il n'y a pas de Skate-Park indoor à Bruxelles et il manque des centres d'arts martiaux gérés par les pouvoirs publics.

Enfin, tout comme pour la pratique et l'offre d'activités, le niveau d'équipement des communes est lié au niveau de revenu des habitants.

Diapositive 42

L'analyse suivante compare les communes au niveau de la pratique sportive, de l'offre et des équipements.

Diapositive 43

Le classement des communes permet de les grouper en 4 catégories :

1. Les communes où la pratique, l'offre et les équipements sont en-dessous de la moyenne : une action des pouvoirs publics est prioritaire. Il s'agit de 5 des 6 communes où le revenu par habitant est le plus bas : Saint-Josse, Saint-Gilles, Molenbeek, Schaerbeek, Forest et Bruxelles.

De ces 6 communes, seule Anderlecht ne se retrouve pas dans cette catégorie.

2. Les communes où la pratique, l'offre et les équipements sont dans la moyenne : une action permettrait de relever la moyenne de la Région dans son ensemble.

Il s'agit d'Etterbeek, de Ganshoren et d'Ixelles.

3. Les communes où la pratique, l'offre et les équipements sont au-dessus de la moyenne. Il s'agit des communes du sud-est de Bruxelles : Auderghem, Watermael-Boitsfort, Woluwé-Saint-Pierre, Woluwé-Saint-Lambert et Evere.
4. Les communes où le niveau de pratique, d'offre et d'équipements ne sont pas alignés : une action ciblée doit être déterminée au cas par cas.

Il s'agit d'Anderlecht, de Berchem-Sainte-Agathe et d'Uccle.

Diapositive 44

Le ministre clôture sa présentation en déclarant que les conclusions du cadastre vont permettre l'élaboration d'un Plan sport pour la région bruxelloise.

Pour augmenter le niveau de pratique sportive le ministre suggère :

- Au niveau des infrastructures :
 - d'ouvrir l'accès aux écoles;
 - de proposer des infrastructures de proximité;
 - d'optimiser l'occupation des infrastructures existantes et
 - d'investir en priorité sur base des résultats du cadastre.
- Au niveau de l'offre d'activités :

De soutenir en priorité des projets, des associations ou des clubs qui proposent des activités adaptées aux femmes, aux seniors et aux citoyens les plus précarisés.

Ces mesures doivent être prises en priorité dans les communes où les pratiques sportives sont les plus faibles à savoir : Saint-Josse, Saint-Gilles, Molenbeek, Schaerbeek, Bruxelles-Ville, Forest et Anderlecht.

3. Discussion

M. Jamal Ikazban (PS) salue l'excellente présentation du ministre, regrette le peu d'intérêt de l'opposition pour le sujet et précise que les chiffres exposés devront être analysés ultérieurement, et mis en parallèle avec la prochaine présentation du Plan sport.

Il insiste sur la pertinence et l'intérêt du tableau présenté qui met en rapport la pratique du sport et les revenus des habitants et demande que les futures politiques sportives en tiennent compte.

Certaines communes et certains quartiers plus précarisés doivent faire face à une forte demande de la part de leurs habitants mais n'ont pas les moyens d'offrir d'avantage d'infrastructures.

A cet égard, le député salue la politique de subventionnement qui a été menée par le ministre Emir Kir en son temps et poursuivie par le ministre Madrane. Il regrette cependant que toutes les communes ne soient pas en mesure de répondre à ces appels d'offre, que ce soit par manque de temps ou par manque de personnel. Il demande au ministre ce qui pourrait être mis en œuvre afin d'aider ces communes.

Concernant la mise à disposition des infrastructures sportives, le député s'étonne, au vu des chiffres présentés, que certains infrastructures soient sous-utilisées alors que d'autres n'arrivent pas à faire face à la demande. Il suggère qu'un inventaire soit effectué afin qu'une offre optimale soit proposée aux bruxellois.

Le député avance par ailleurs que toutes les communes ne doivent pas nécessairement disposer d'infrastructure sportives conformes à certaines normes exigeantes. Selon M. Ikazban, une collaboration entre les communes est nécessaire à cet égard, afin que le public ait accès à des infrastructures sportives conformes mais que les coûts de celles-ci soient partagés entre les différentes communes qui les utilisent.

Il regrette également que la disparition des chèques-sport ait fait diminuer le nombre d'affiliés dans les clubs sportifs.

Pour conclure, M. Ikazban revient sur le coût important engendré par la présence d'une piscine sur le territoire d'une commune et demande au ministre s'il trouve opportun que ce coût soit supporté uniquement par l'entité locale alors que les utilisateurs de celle-ci ne viennent pas uniquement de la commune concernée.

De plus, il avance que la présence d'une piscine, très coûteuse, peut engendrer une discrimination à

l'égard des autres sports, dans le budget communal, et regret cet état de fait.

Le député suggère qu'une concertation et une meilleure collaboration entre les communes soit initiée par le ministre et propose qu'un soutien financier régional vienne en appui des efforts communaux.

Mme Martine Payfa (FDF) remercie le ministre pour sa présentation et demande pourquoi la présentation de ce cadastre a pris tant de retard. Elle aimerait également connaître sur quelle période les données ont été récoltées.

Elle regrette que le cadastre présenté le soit sous une vision, selon elle, trop régionaliste et trop restrictive. La députée aurait, par exemple, aimé qu'une référence soit faite au sport de haut niveau ou sur l'offre sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle demande par ailleurs si une mise à jour régulière de ce cadastre est prévue et si oui, dans quels délais.

Mme Payfa aimerait également savoir quelles collaborations ont été menées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'élaboration de ce cadastre et quelles suites vont y être apportées.

Concernant les statistiques relatives au 25 % de non-bruxellois qui pratiquent le sport à Bruxelles, la députée demande si on connaît les raisons de cette pratique et quelles collaborations sont menées avec les communes voisines.

Elle aimerait également connaître le nombre de clubs néerlandophones qui existent à Bruxelles et si des efforts financiers venant de la Commission communautaire française ont été faits pour des travaux de rénovation dans ceux-ci.

Mme Payfa aimerait également savoir quels investissements sont faits par la Vlaamse Gemeenschapscommissie afin d'étendre l'offre sportive bruxelloise et si des synergies sont menées entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Toujours en rapport avec les investissements, la députée rejoint la remarque de M. Ikazban qui demande à ce que des collaborations entre les communes soient favorisées afin de proposer une offre la plus complète possible au public bruxellois.

Concernant les mutualisations qui pourraient être faites dans les dépenses engendrées dans les budgets communaux par les piscines, Mme Payfa redoute que, sans contrainte de la part de la Région, les autres communes ne participent pas volontairement

à cet effort budgétaire supplémentaire. Elle suggère à cet égard qu'un soutien financier soit apporté par la Région ou par Beliris.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) remercie le ministre pour sa présentation et insiste sur l'importance de la sixième réforme de l'Etat qui permettra de dégager des moyens budgétaires régionaux pour favoriser des collaborations entre les communes.

Au niveau de la méthodologie qui a été suivie, il souligne la collaboration qui a été menée avec le cabinet de M. Bruno De Lille mais aimerait connaître dans quelle mesure la Fédération Wallonie-Bruxelles a été associée à l'élaboration de ce cadastre.

Il souligne en effet le rôle de la Fédération dans ce cadastre, rappelant notamment qu'elle demande aux écoles d'offrir à leurs jeunes élèves des cours de natation. Une telle demande devrait être assortie d'un soutien de la Fédération dans l'offre proposée par les piscines publiques.

Toujours à propos de la méthodologie, le député suggère que les différents quartiers d'une commune soient également pris en compte. Certaines communes de grande taille devraient être représentées par quartier afin de disposer d'une cartographie plus précise et pertinente.

Concernant les 25 % de non-bruxellois qui fréquentent les infrastructures sportives bruxelloises, le député demande au ministre s'il a plus de renseignements sur ce publics et si ceux-ci sont essentiellement des navetteurs.

Il demande également si des données sont disponibles sur les bruxellois qui pratiquent du sport en dehors de la Région.

M. Mouhssin aimerait ensuite connaître la méthodologie qui a été employée afin de déterminer l'accessibilité aux infrastructures sportives pour les personnes à mobilité réduite. Il demande si des associations actives dans ce secteur ont été associées à la récolte de ces données.

Le député demande comment il se fait que seuls 22 % de jeunes pratiquent du sport alors que cette pratique est obligatoire à l'école. Il imagine que les jeunes repris dans ce pourcentage sont ceux qui pratiquent du sport en dehors de celle-ci.

M. Mouhssin regrette que la dimension genrée n'ait pas été systématisée dans les données récoltées et que le nombre d'adhérents aux associations mentionnées ne soit pas précisé. En effet, certaines de ces associations regroupent un grand nombre d'adhérents alors que d'autres sont de taille beaucoup

plus modeste et pourtant, elles paraissent de même importance dans les données exposées.

Il demande également au ministre quels sont les différents investisseurs publics qui jouent un rôle dans les infrastructures sportives.

Le cadastre présenté ne prend pas en compte les personnes qui pratiquent du sport dans les salles de fitness privées, il demande au ministre s'il dispose de données chiffrées quant à ces personnes.

Pour conclure, le député suggère que des données relatives à la part des budgets communaux consacrée à la pratique sportive soit également communiquées. Il pense notamment au budget consacré par les communes à la compensation de la disparition du chèque-sport.

M. Mohamed Azzouzi (PS) estime que les données communiquées par le ministre sont une excellente base de réflexion, que ce soit pour le niveau de pouvoir local ou régional.

Il tient également à ce que les bruxellois qui pratiquent du sport en dehors de Bruxelles soient pris en considération et suggère que le ministre prenne comme exemple des villes comme Amsterdam et Rotterdam où une politique de sport-étude est développée.

Le député accorde beaucoup d'importance à la création de synergies et aux avantages que celles-ci peuvent avoir en termes d'économies d'échelle.

Il regrette lui aussi la disparition des chèques-sport qui permettraient un accès au sport aux familles défavorisées.

M. Azzouzi salue des initiatives telles que Sport au féminin qui amène les femmes à pratiquer des activités sportives et souhaite que ces pratiques soient renforcées.

Pour conclure, le député suggère que les données présentées soient étudiées afin d'augmenter les possibilités d'offre dans les infrastructures sportives sur le territoire bruxellois.

M. Pierre Migisha (cdH) remercie également le ministre pour sa présentation et demande de quelle manière les conclusions de cette étude statistique ont influencé l'élaboration du Plan sport.

Le député aimerait également savoir si le ministre compte communiquer ces données vers le secteur, dans quelle mesure et sous quelle forme.

Il souhaite également savoir si des concertations ont eu lieu avec les autres niveaux de pouvoir concernant les orientations politiques à prendre au vu des chiffres communiqués.

M. Migisha insiste ensuite sur l'importance de conscientiser et de sensibiliser le milieu scolaire quant à l'accès de ses infrastructures sportives. Il salue également les effets bénéfiques du plan Sport au féminin qui augmente sensiblement la pratique du sport par les femmes.

Le député insiste, lui aussi, sur l'importance de disposer de piscines modernes et accessibles à tous.

Il salue par ailleurs la vision « macro » qui a été celle du ministre dans l'élaboration de son cadastre. A ce sujet, il rejoint la remarque de M. Mouhssin selon laquelle, pour certaines communes, comme Bruxelles-Ville ou Anderlecht, une analyse par quartier pourrait être plus pertinente.

Il revient ensuite sur les chiffres démontrant que, dans les communes du « croissant pauvre », trois fois moins de jeunes pratiqueraient du sport. Le député souhaite préciser à cet égard que, dans ces quartiers, de nombreux jeunes s'adonnent au sport sans pour autant faire partie d'un réseau.

Il ne nie cependant pas le lien qui existe entre le niveau de revenus et la pratique sportive. A ce sujet, le député aimerait que les tarifs parfois prohibitifs pratiqués par certains clubs soient pris en considération.

M. Migisha revient ensuite sur les chèques-sport, qui ont été supprimés suite à une décision de l'Olivier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, suite au constat de certains manquements dans le mode de leur attribution.

Pour conclure, il regrette certaines difficultés qui ont été constatées dans le financement des Agoras pour lesquels des moyens disponibles ne sont pas utilisés.

M. Emmanuel De Bock (FDF) demande s'il est possible d'obtenir le détail des disciplines pratiquées par commune ainsi que la fréquentation des résidents et des non-résidents de la commune aux clubs.

Il précise que son intention n'est pas de développer un discours territorial mais de concevoir l'offre plus globalement.

Il aimerait également savoir sur quelle période la récolte des données a été faite.

M. Jamal Ikazban (PS) souhaite revenir sur le manque de place nécessaire pour développer de

nouvelles infrastructures. A ce sujet, il demande au ministre si d'autres lieux moins conventionnels sont à l'étude, il pense notamment aux stations de métro, aux salles en sous-sol ou aux parties du canal qui ne sont pas exploitées.

Il appelle de ses vœux une bonne collaboration entre le ministre des sports de la Commission communautaire française et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour conclure, il espère que, si un centre sportif de haut niveau est installé à Bruxelles, celui-ci le soit à un endroit où la demande est forte, comme le Nord-Ouest de la Région.

M. Pierre Migisha (cdH) adhère à ces propos et souhaite rappeler que les bruxellois sont représentés au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'au Gouvernement de celle-ci.

M. Rachid Madrane, ministre en charge du Sport, remercie les commissaires pour leur intérêt et souhaite néanmoins préciser que de nombreuses réponses à leurs questions se trouvent dans le Plan sport qui sera présenté lors de la prochaine réunion de commission.

Le ministre répond que le cadastre est le résultat de données qui ont été collectées entre juin 2011 et décembre 2012 et précise à ce sujet que, si le public des salles de fitness n'est pas repris dans ce cadastre c'est à cause de la volatilité de celui-ci.

Répondant au sujet des bruxellois qui pratiqueraient du sport en dehors de la Région bruxelloise, pour avoir de telles données, il devrait disposer d'un cadastre des infrastructures wallonnes et flamandes et de tels cadastres n'existent pas. Il cependant est en cours d'élaboration au niveau de la Région wallonne.

Il précise à Mme Payfa que 10 % des clubs sont néerlandophones à Bruxelles et que certaines données budgétaires sont disponibles dans le plan pluriannuel.

Concernant les collaborations avec les autres entités, le ministre précise qu'une concertation a eu lieu avec le cabinet De Lille, notamment en ce qui concerne l'accessibilité des infrastructures aux personnes à mobilité réduite.

Il répond à M. Mouhssin à cet égard, que ces statistiques ont été établies suite à des visites sur les lieux concernés.

Le ministre informe par ailleurs les députés qu'une réunion avec la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est tenue au sujet du cadastre en novembre dernier.

M. Madrane rejoint les affirmations selon lesquelles des moyens financiers sont disponibles sans toutefois être utilisés et le regrette.

Le ministre rappelle que le Plan sport est une émanation du cadastre et que celui-ci devrait faire consensus puisqu'il est la conclusion de faits statistiques.

Répondant à M. Migisha au sujet de la communication qui va être faite vers l'extérieur de ce cadastre, il déclare qu'un portail informatique va être mis en place. De plus, il communiquera probablement les résultats de cette étude par des publications.

Concernant la pratique du sport au féminin, le cadastre démontre que les femmes pratiquent le plus souvent le sport pour des raisons ludiques, et non de compétition, il est important de tenir compte de cette donnée si la Commission communautaire française souhaite étendre son offre à destination des femmes.

Le ministre précise également que les tarifs pratiqués par les différentes associations sportives seront, à partir de janvier 2014, un des critères de subsidiarité.

Il répond également que, malheureusement, de moins en moins de communes souhaitent installer un agora-space sur leur territoire. A cet égard, le ministre manifeste son souhait d'accompagner les communes dans les différentes démarches à entreprendre.

M. Madrane rappelle l'importance de l'indice pivot mis en exergue dans plusieurs tableaux. Celui-ci permettra aux communes de mieux cibler les investissements pertinents à faire.

Le ministre présente ensuite un tableau qui démontre la complexité institutionnelle de la compétence du Sport et la multiplicité d'acteurs publics et de pouvoirs subsidiaires. Il rappelle à ce sujet que seul 0,17 % du budget consacré au sport en Belgique émane de la Commission communautaire française. Il tient cependant à préciser que 7 millions d'euros proviennent du budget régional mais sont dédiés aux infrastructures sportives bruxelloises.

Le ministre conclut en déclarant que l'objectif de ce cadastre est de permettre de prioriser les investissements qui seront faits à l'avenir et, ce, en tenant compte du lieu de résidence, des revenus des habitants ainsi que du genre.

Mme Martine Payfa (FDF) rappelle sa question concernant les investissements qui sont faits par la communauté flamande dans les infrastructures sportives bruxelloises.

Elle regrette à ce sujet les recours qui sont systématiquement introduits par la Communauté flamande lorsque la Commission communautaire française manifeste son souhait de financer des infrastructures sur le territoire bruxellois, que ce soit dans le secteur du sport ou de la petite enfance.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) insiste sur l'importance de la sixième réforme de l'Etat qui permettra de faire face à de telles difficultés.

M. Pierre Migisha (cdH) demande ce qui est mis en œuvre pour permettre aux sportifs se rendant dans les infrastructures scolaires de se détendre après leur entraînement ou leur match.

M. Jamal Ikazban (PS) déclare que la priorité doit être d'augmenter l'offre et regrette à cet égard la concurrence déloyale que certains clubs subventionnés capables d'offrir une quasi-gratuité peuvent faire aux autres clubs qui ne bénéficient pas de ces aides.

4. Approbation du rapport

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Mohamed AZZOUZI

Le Président

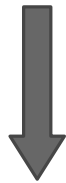
Vincent LURQUIN

5. Annexes

Cadastre du sport Région de Bruxelles-Capitale

1

Mesurer l'activité sportive encadrée en RBC



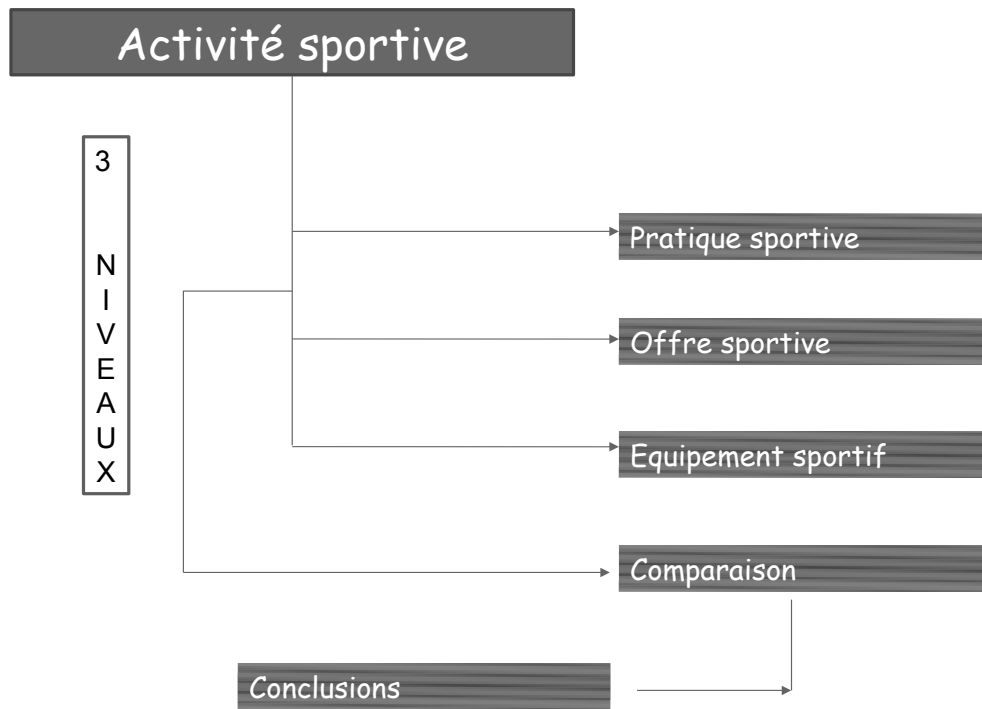
Instrument orienter la politique

2

Sommaire

- Méthodologie
- Analyse détaillée de la pratique sportive
- Analyse détaillée de l'offre sportive
- Analyse détaillée des équipements sportifs
- Analyse transversale entre les communes
- Conclusions
- Plan sport

3



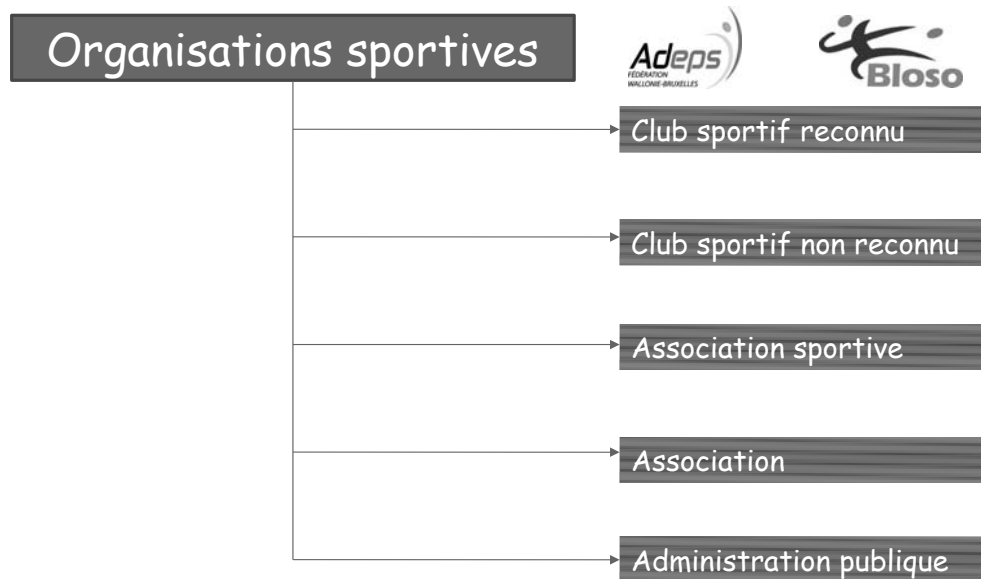
4

Sommaire

- *Méthodologie*
- **Analyse détaillée de la pratique sportive**
- *Analyse détaillée de l'offre sportive*
- *Analyse détaillée des équipements sportifs*
- *Analyse transversale*
- *Conclusions*

5

Pratique sportive -Définitions



6

Pratique sportive-Définitions

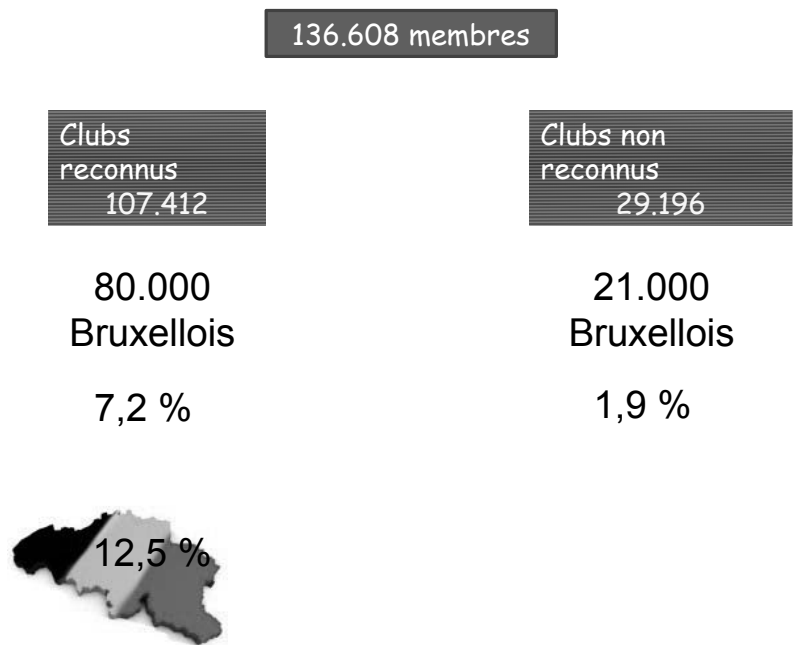
30 catégories de sports

Arts martiaux	Gymnastique	Sport de cible
Athlétisme	Handball	Sport de combat
Basket-ball	Hockey	Sport de glisse
Cours collectifs	Multisports	Sport de raquette
Cyclisme	Natation	Sport nature
Danse	Nouveaux sports	Sports nautiques
Equitation	Plongée	Sport senior
Fitness	Rugby	Tennis
Football	Sport adapté	Volley-ball
Futsal	Sport cérébral	Autres sports

7

Pratique sportive RBC

Affiliation



8

Pratique sportive RBC

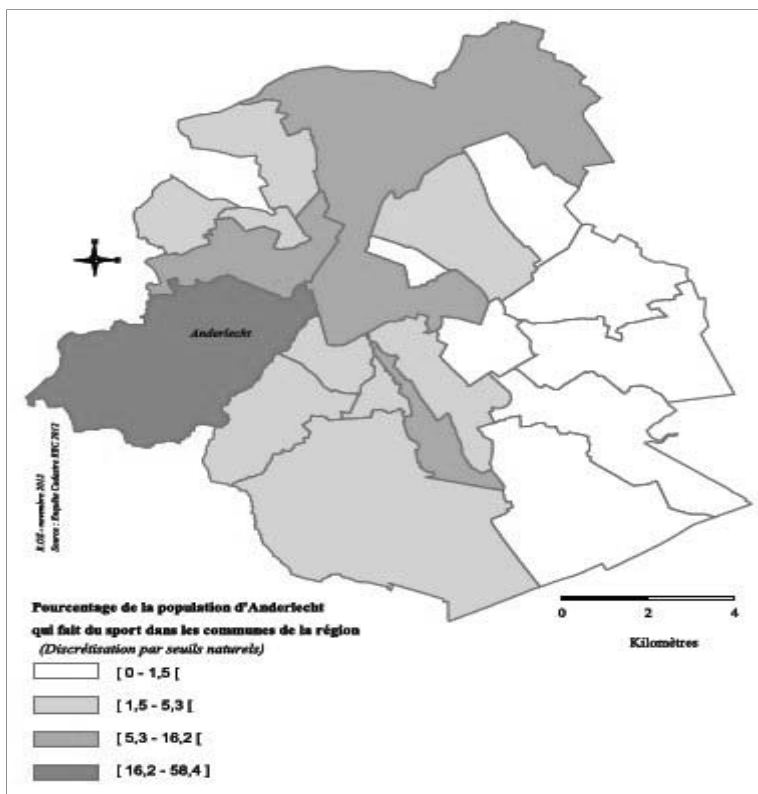
Domicile

9

Pratique sportive
Communes
Domicile

Exemple
Commune
d'Anderlecht

58,4 %



Cadastre du sport RBC 2012

10

Pratique sportive RBC
Age - Clubs reconnus

11

Pratique sportive RBC
Genre

Clubs reconnus

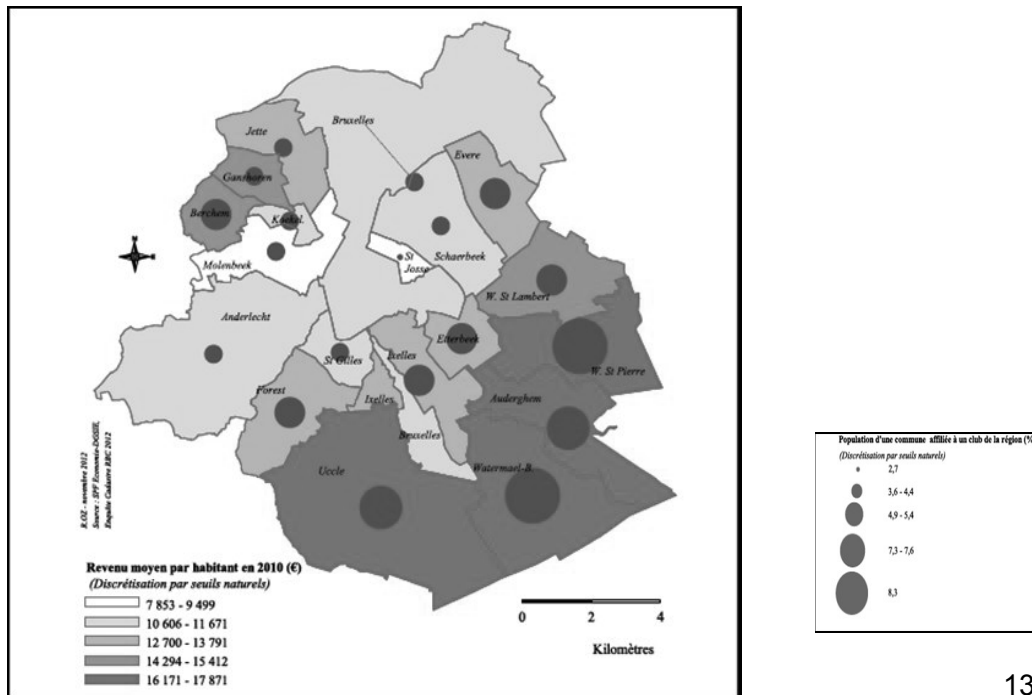
Clubs reconnus et non reconnus

Clubs non reconnus

12

Pratique sportive communes

Domicile – Revenu clubs reconnus



13

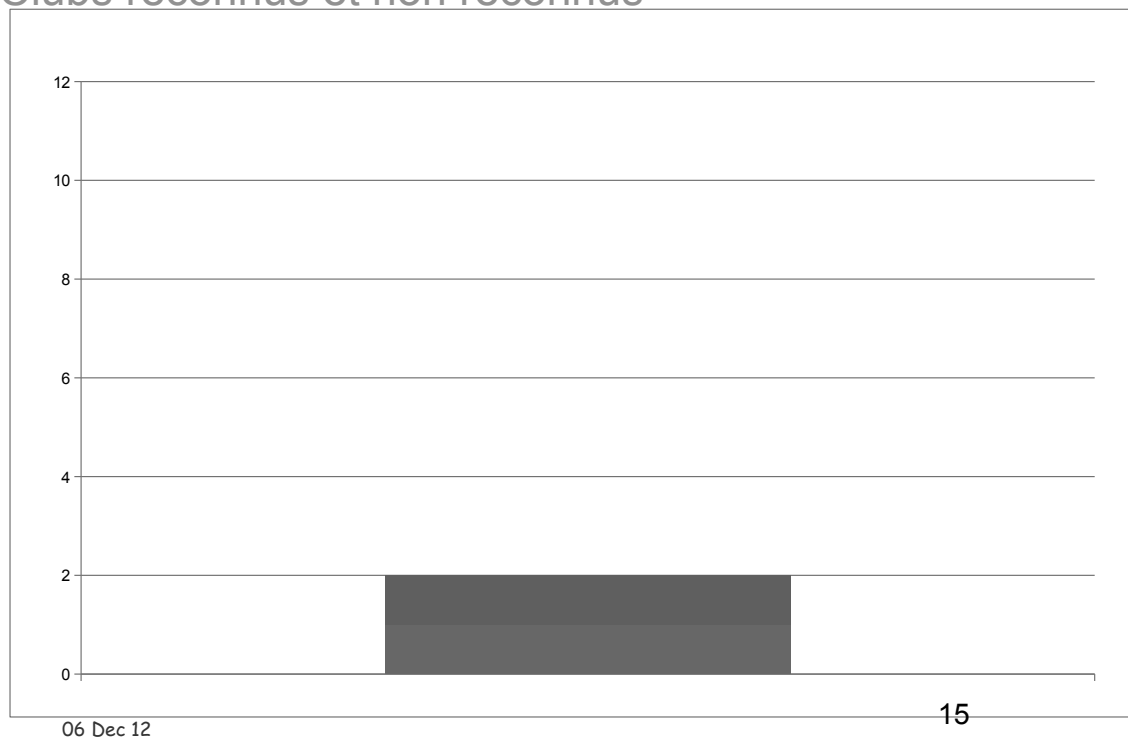
Pratique sportive RBC

Affiliation Clubs reconnus

Anderlecht	6,31%
Auderghem	10,75%
Berchem Ste-Agathe	8,30%
Bruxelles	5,57%
Etterbeek	7,31%
Evere	7,44%
Forest	7,37%
Ganshoren	6,44%
Ixelles	7,36%
Jette	6,14%
Koekelberg	6,09%
Molenbeek St-Jean	5,90%
St-Gilles	5,09%
St-Josse-ten-Noode	3,79%
Schaerbeek	5,59%
Uccle	10,72%
Watermael-Boitsfort	12,28%
Woluwe St-Lambert	7,46%
Woluwe St-Pierre	11,51%
RBC	7,00%

14

Pratique sportive sport Affiliation- Genre Clubs reconnus et non reconnus



Pratique sportive – Synthèse

- 7 % affilié club reconnu en RBC - 12,5 % en Belgique
- 25 % des pratiquants ne sont pas bruxellois
- 69 % des pratiquants sont des hommes
- 54 % des pratiquants dans des clubs non inscrits en compétition sont des femmes
- Les sportifs pratiquent près de leur domicile
- Le niveau de revenu est directement lié au niveau de pratique sportive

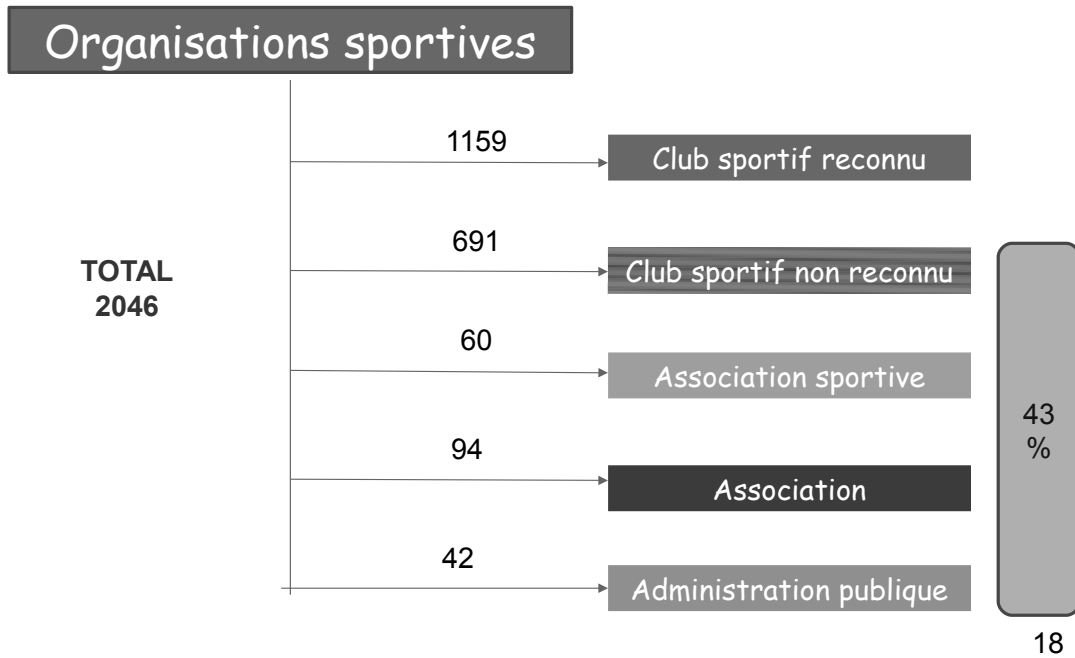
16

Sommaire

- Méthodologie
- Analyse détaillée de la pratique sportive
- Analyse détaillée de l'offre sportive
- Analyse détaillée des équipements sportifs
- Analyse transversale
- Conclusions

17

Offre sportive – RBC Définitions



Offre sportive – RBC Volume



24

10.000



21

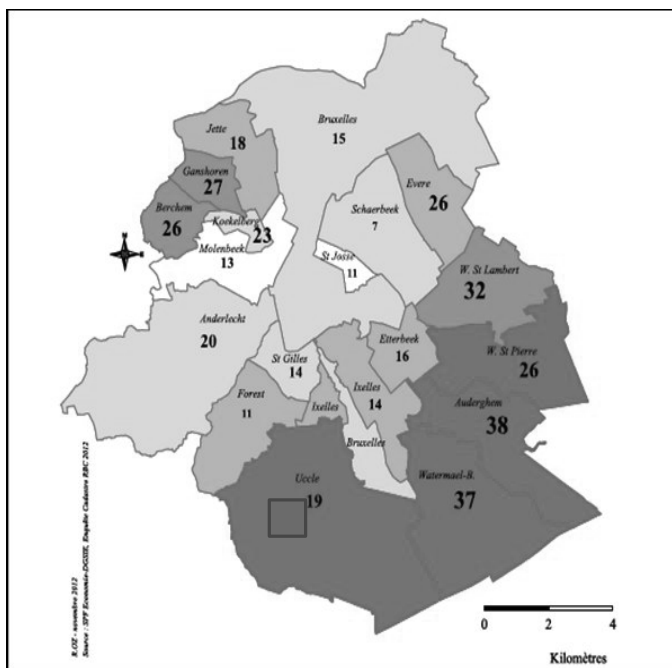
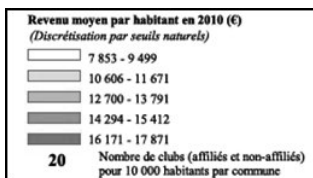
10.000

25 % Sportifs
Fl et Wal

Offre sportive – communes - revenu

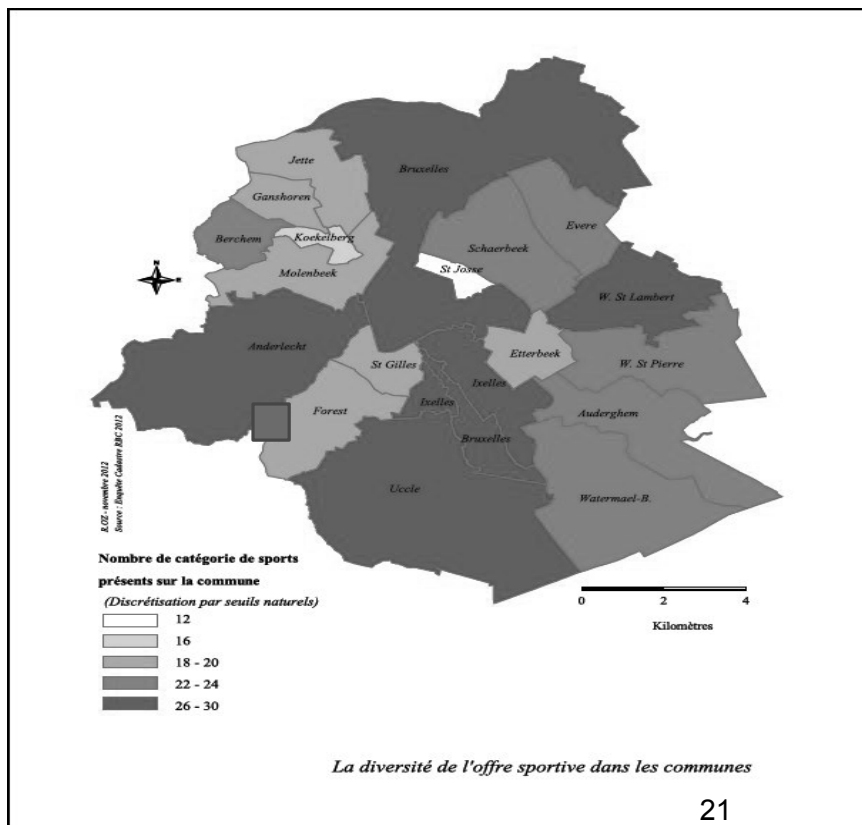


X 3
=

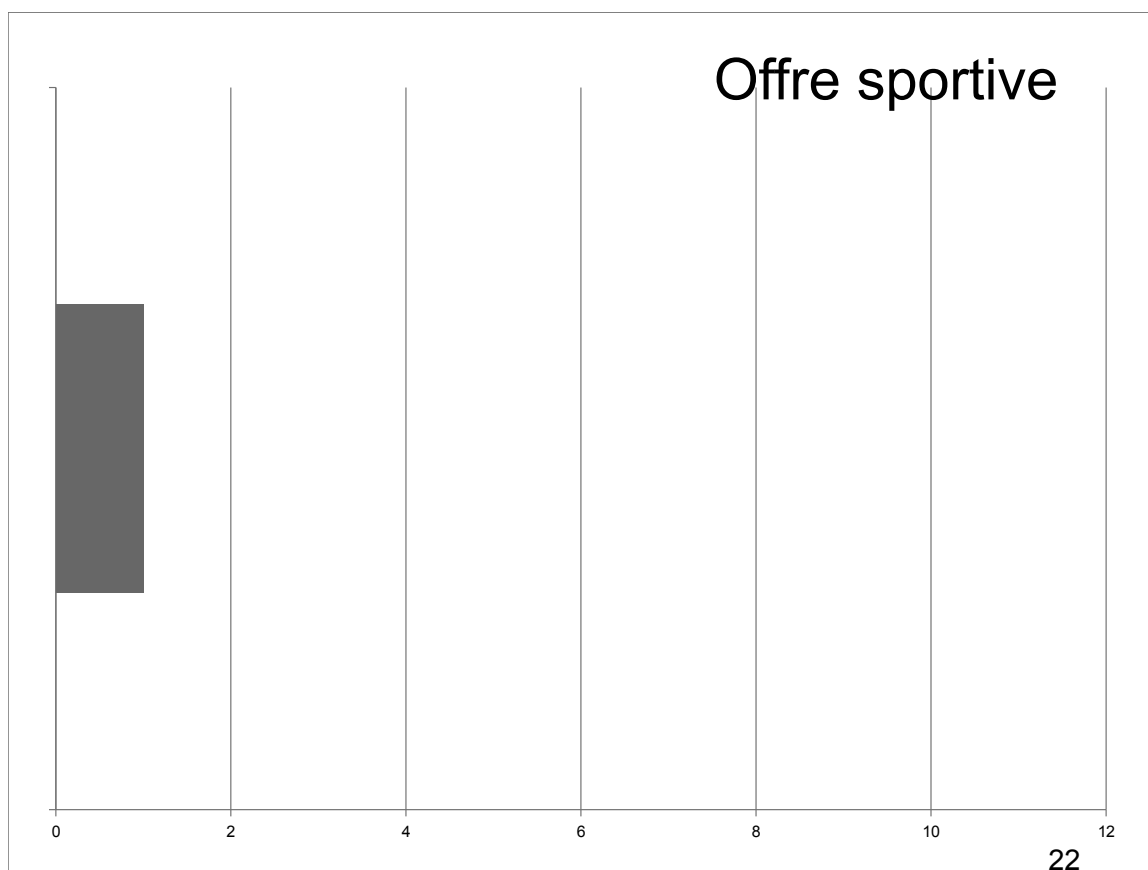


20

Offre sportive Commune Diversité



21



Offre sportive – Synthèse

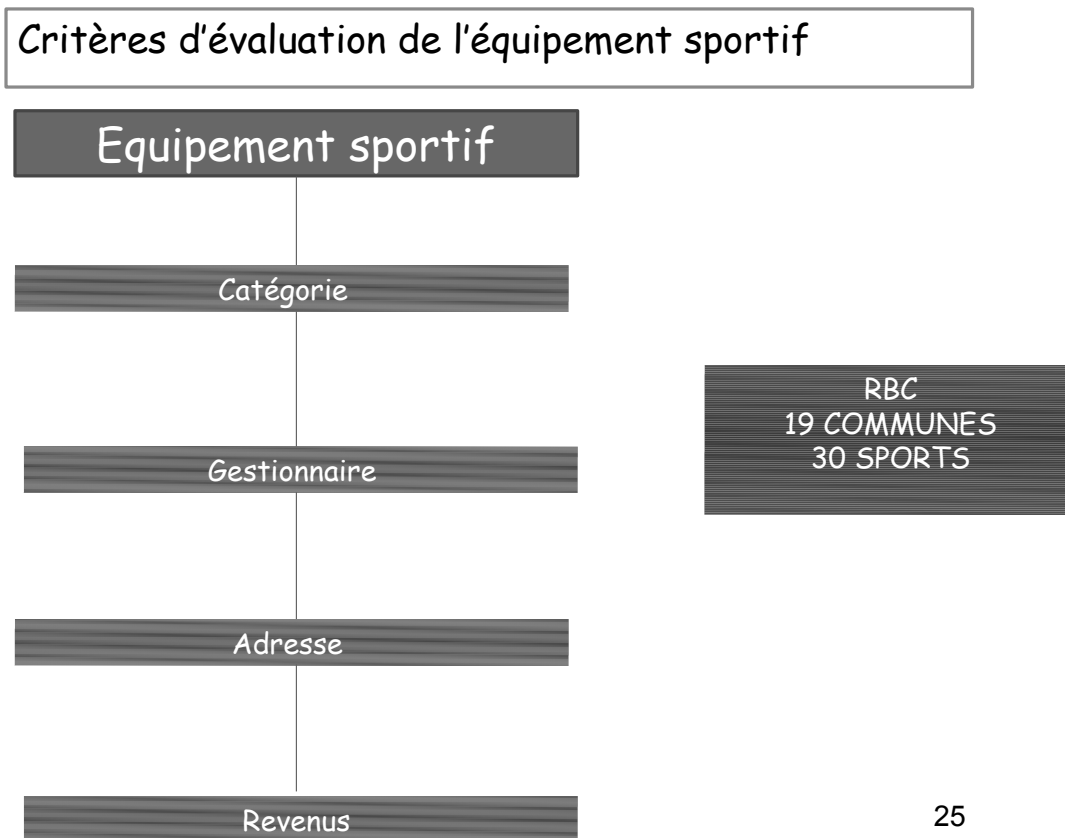
- 21 clubs / 10.000 hab. en RBC
- 24 clubs / 10.000 hab. en Flandres
- 25 % des pratiquants viennent de Fl. ou Wal.
- 6 sports représentent 50% de l'offre
- 43 % des clubs ne font pas partie d'une fédération reconnue
- La taille de la commune influence la diversité de l'offre
- L'offre est liée au niveau de revenu des habitants

23

Sommaire

- Méthodologie
- Analyse détaillée de la pratique sportive
- Analyse détaillée de l'offre sportive
- Analyse détaillée des équipements sportifs
- Analyse transversale
- Conclusions

24



Equipement sportif

Catégorie

Gestionnaire

Adresse

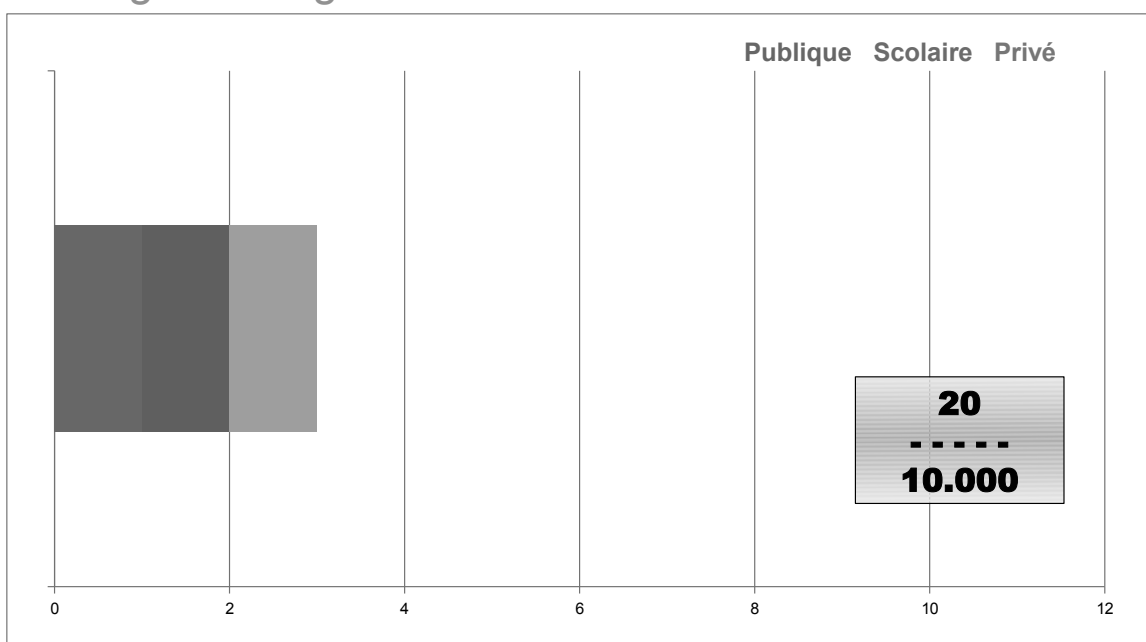
Revenus

RBC
19 COMMUNES
30 SPORTS

25

Equipements sportifs RBC- 2186

Catégories et gestionnaires



Critère d'évaluation

INDICE PIVOT Objectif => Comparer communes et équipements

Catégorie d'équipement	Objectif	Ratio idéal (nombre d'équipements pour 10 000 habitants)
Terrains de grands jeux	3,5% de la population francilienne 2 heures par semaine	1,9
dont terrains synthétiques	1 pour 600 pratiquants	0,6
Courts de tennis couverts	3% de la population francilienne 1 heure par semaine	1,5
Bassins de natation couverts	20% de la population francilienne 1 heure par semaine	0,72 (ou 192 m ² pour 10 000 habitants)
Salles de pratique collective	30% de la population francilienne 2 heures par semaine	6,7
Equipements de proximité	1 pour 500 jeunes de 10 à 25 ans	4
Autres équipements spécialisés	4% de la population francilienne 1 heure 30 par semaine	0,7

27

Equipements sportifs – Méthode évaluation

EQUIPEMENTS PUBLICS NON SCOLAIRES

Catégorie d'équipement	Ratio idéal	Ratio RBC	Besoin Nbre equip.	Besoin satisfait
Bassins aquatiques couverts	0,72	0,22	58	29%
Courts de tennis couverts et découverts	1,55	1,48	9	95%
Terrains de grands jeux	1,9	0,89	117	49%
Salles de pratiques collectives	6,7	1,74	572	28%
Equipement extérieurs et petits terrains en accès libre	4	2,07	223	52%
Autres équipements	0,7	0,39	36	55%

28

Equipements sportifs – Méthode évaluation

EQUIPEMENT PUBLIC NON SCOLAIRES + SCOLAIRES

Catégorie d'équipement	Ratio idéal	Ratio	Besoin	Besoin
RBC	Nbre équip.	Satisfait		
Bassins aquatiques couverts	0,72	0,27	52	37%
Courts de tennis couverts et découverts	1,55	1,51	5	97%
Terrains de grands jeux	1,9	0,97	107	51%
Salles de pratiques collectives	6,7	4,17	220	62%
Equipements extérieurs et petits terrains en accès libre	4	2,58	145	64%
Autres équipements	0,7	0,44	30	63%

29

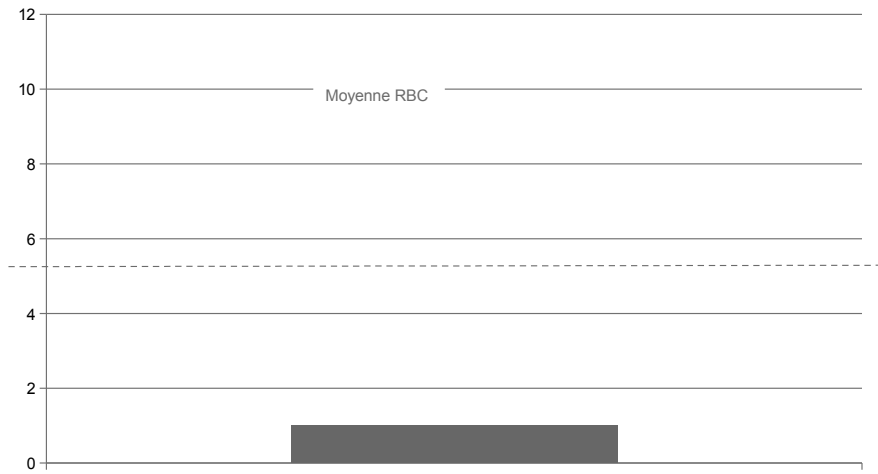
Equipements sportifs – Méthode évaluation

EQUIPEMENT PUBLIC NON SCOLAIRES + SCOLAIRES + PRIVES

Catégorie d'équipement	Ratio idéal	Ratio	Besoin	Besoin
		RBC	Nbre équip.	Satisfait
Bassins aquatiques couverts	0,72	0,46	30	64%
Courts de tennis couverts et découverts	1,55	4,16	-300	268%
Terrains de grands jeux	1,9	1,22	78	64%
Salles de pratiques collectives	6,7	8,10	-161	121%
Equipements extérieurs et petits terrains en accès libre	4	3,12	102	78%
Autres équipements	0,7	1,03	-38	148%

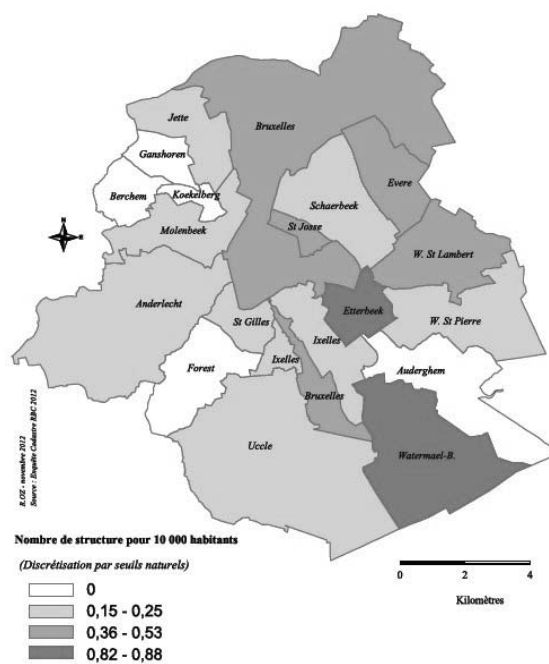
30

Nombre d'équipements publics et scolaires pour 10.000 habitants tous équipements confondus
Moyenne RBC 13,3 / 10.000 habitants



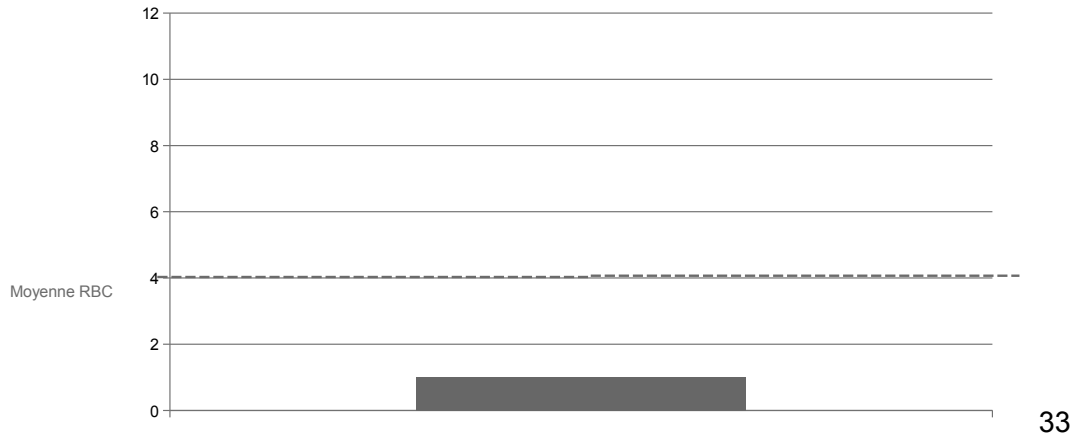
31

Nombre de bassins aquatiques publics et scolaires pour 10.000 habitants

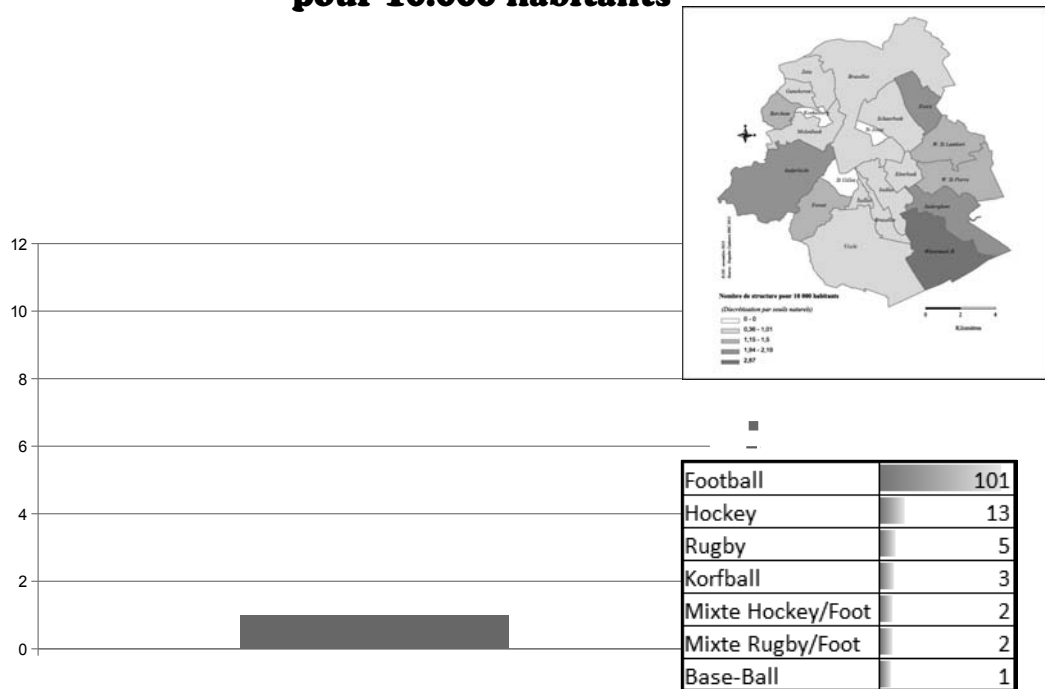


32

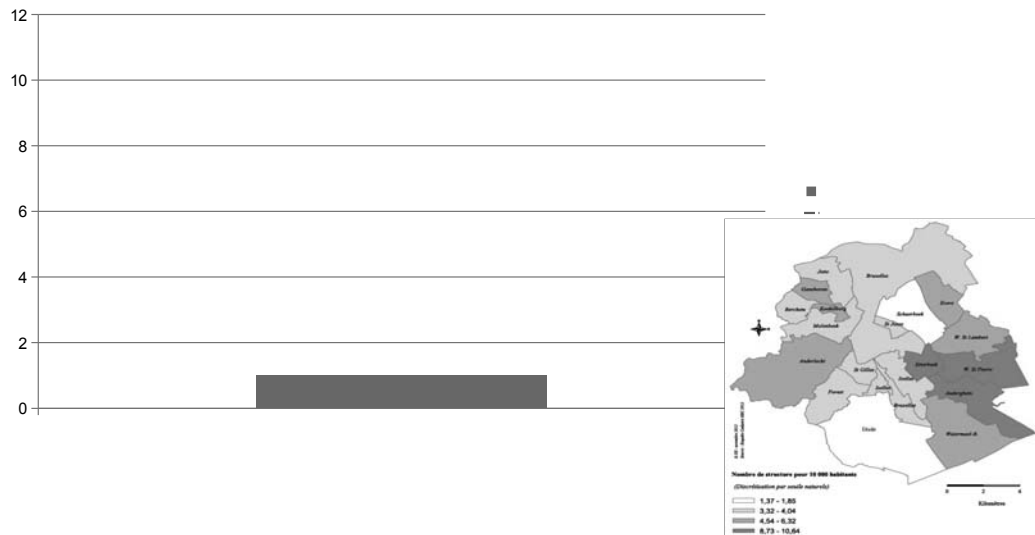
Nombre de terrains de tennis publics et scolaires pour 10.000 habitants



Nombre de terrains de grands jeux publics et scolaires pour 10.000 habitants



Nombre de salles de pratiques collectives publiques et scolaires pour 10.000 habitants



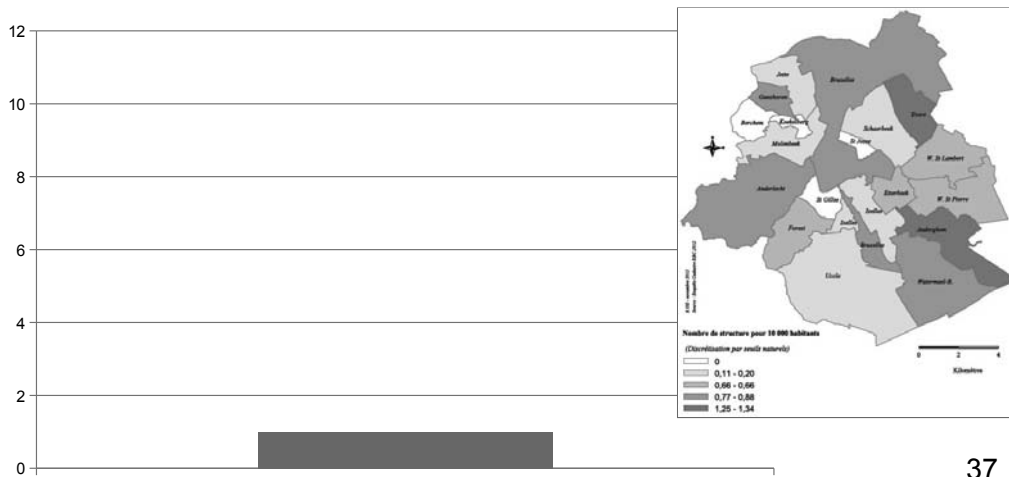
35

Nombre d'équipements extérieurs et petits terrains en accès libre publics et scolaires pour 10.000 habitants



36

Nombre d'autres équipements publics et scolaires pour 10.000 habitants



37

Equipements sportifs – Méthode d'évaluation

EQUIPEMENT PUBLIC NON SCOLAIRES Exemple

Catégorie d'équipement	Ratio Idéal	Anderlecht			Auderghem			Berchem			Bruxelles			Etterbeek		
		Ratio And	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio Aud	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio Ber	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio Bxl	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio Ett	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait
Bassins aquatiques couverts	0,72	0,18	6	24%	0,00	2	0%	0,00	2	0%	0,30	7	41%	0,44	1	61%
Courts de tennis couverts et découverts	1,55	2,11	-6	136%	3,44	-6	222%	1,30	1	84%	0,30	21	19%	0,66	4	42%
Terrains de grands jeux	1,9	1,58	4	83%	2,19	-1	115%	0,87	2	46%	0,77	19	41%	0,22	8	12%
Salles de pratiques collectives	6,7	0,88	66	13%	6,26	1	93%	1,73	11	26%	1,37	90	20%	3,28	16	49%
Equipement extérieurs et petits terrains en accès libre	4	1,85	24	46%	2,50	5	63%	2,16	4	54%	3,51	8	88%	2,41	7	60%
Autres équipements	0,7	0,70	0	101%	1,25	-2	179%	0,00	2	0%	0,65	1	93%	0,66	0	94%

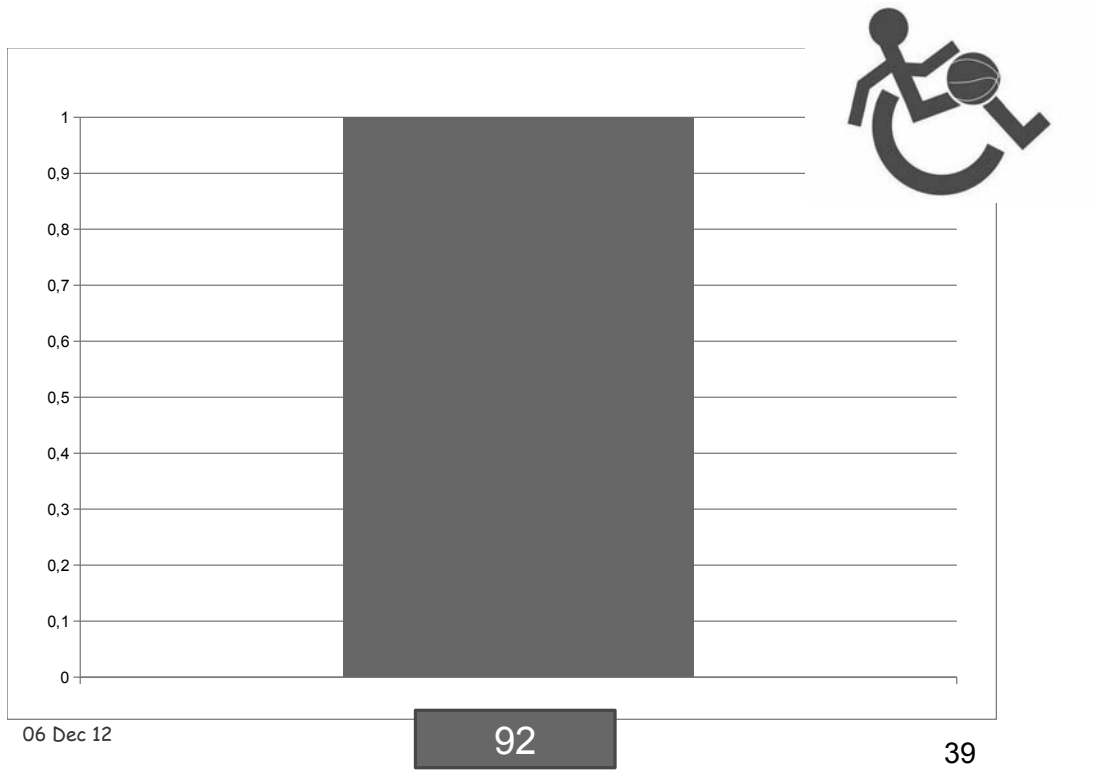
Catégorie d'équipement	Ratio Idéal	Evere			Forest			Ganshoren			Ixelles			Jette		
		Ratio Eve	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio For	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio Gan	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio XL	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio Jet	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait
Bassins aquatiques couverts	0,72	0,53	1	74%	0,00	4	0%	0,00	2	0%	0,12	5	16%	0,00	4	0%
Courts de tennis couverts et découverts	1,55	5,34	-14	345%	0,00	8	0%	0,84	2	54%	0,59	8	38%	0,61	5	39%
Terrains de grands jeux	1,9	2,14	-1	113%	1,30	3	68%	0,84	3	44%	0,24	14	12%	1,01	4	53%
Salles de pratiques collectives	6,7	2,67	15	40%	2,22	24	33%	3,37	8	50%	0,47	53	7%	0,61	30	9%
Equipement extérieurs et petits terrains en accès libre	4	3,47	2	87%	0,74	18	19%	4,22	-1	105%	1,66	20	41%	3,23	4	81%
Autres équipements	0,7	1,34	-2	191%	0,37	2	53%	0,84	0	120%	0,00	6	0%	0,20	2	29%

Catégorie d'équipement	Ratio Idéal	Koekelberg			Molenbeek			St-Gilles			St-Josse			Schaerbeek		
		Ratio koek	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio Mol	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio STG	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio STJ	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio Sch	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait
Bassins aquatiques couverts	0,72	0,00	2	0%	0,21	5	29%	0,20	3	28%	0,36	1	50%	0,15	7	23%
Courts de tennis couverts et découverts	1,55	0,00	3	0%	1,89	-3	122%	0,00	8	0%	0,00	4	0%	1,24	4	80%
Terrains de grands jeux	1,9	0,00	4	0%	0,95	9	50%	0,00	10	0%	0,00	5	0%	0,46	19	24%
Salles de pratiques collectives	6,7	1,90	10	28%	1,58	49	24%	1,58	26	24%	2,89	11	43%	0,23	84	3%
Equipement extérieurs et petits terrains en accès libre	4	0,95	6	24%	1,26	26	32%	0,59	17	15%	1,45	7	36%	1,24	36	31%
Autres équipements	0,7	0,00	1	0%	0,11	6	15%	0,00	4	0%	0,00	2	0%	0,15	7	22%

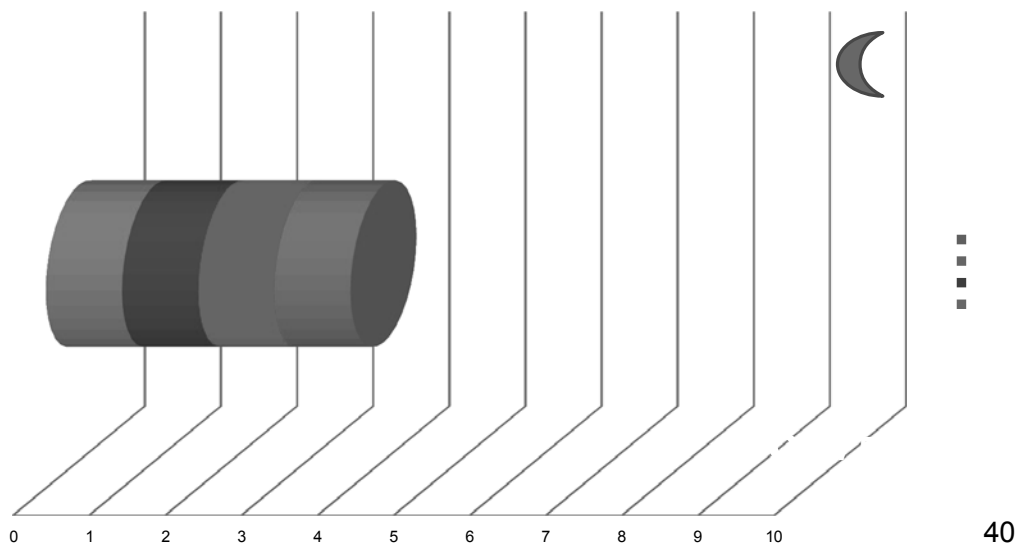
Catégorie d'équipement	Ratio Idéal	Uccle			WatermaelBoitsfort			Woluwe St-Lambert			Woluwe St-Pierre		
		Ratio Ucc	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio WB	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio WSL	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait	Ratio WSP	Besoin Nbre équ	Besoin Satisfait
Bassins aquatiques couverts	0,72	0,25	4	35%	0,82	0	114%	0,38	2	53%	0,25	2	35%
Courts de tennis couverts et découverts	1,55	0,00	12	0%	4,51	-7	291%	5,19	-19	335%	5,48	-16	354%
Terrains de grands jeux	1,9	0,62	10	33%	2,05	0	108%	1,15	4	61%	1,50	2	79%
Salles de pratiques collectives	6,7	1,37	43	20%	2,46	10	37%	4,61	11	69%	2,99	15	45%
Equipement extérieurs et petits terrains en accès libre	4	0,87	25	22%	3,28	2	82%	3,08	5	77%	2,24	7	56%
Autres équipements	0,7	0,12	5	18%	0,41	1	59%	0,38	2	55%	0,50	1	71%

38

Equipements sportifs - RBC



Equipements sportifs Heures disponibles



Equipement sportif - Synthèse

- 8 salles de pratiques collectives sont disponibles en semaine et 9 le Week-end
- 50 % des salles de pratiques collectives se trouvent dans les écoles
- Les piscines sont un priorité
- Il n'y a pas de Skate-Park indoor ni de centre d'arts martiaux
- Le niveau d'équipement est lié au niveau de revenu des habitants

41

Sommaire

- Méthodologie
- Analyse détaillée de la pratique sportive
- Analyse détaillée de l'offre sportive
- Analyse détaillée des équipements sportifs
- Analyse transversale
- Conclusions

42

Classement des communes

	En-dessous moyenne			Moyenne			Au-dessus moyenne		
Auderghem							P	O	E
Watermael-Boitsfort							P	O	E
Woluwe St-Pierre							P	O	E
Evere				P				O	E
Woluwe St-Lambert				P				O	E
Etterbeek		O		P		E			
Ganshoren	P				O	E			
Ixelles			E	P	O				
Anderlecht	P					E		O	
Berchem Ste-Agathe			E	P				O	
Uccle			E		O		P		
Bruxelles	P		E		O				
Forest	P	O	E						
Jette	P	O	E						
Koekelberg	P	O	E						
Molenbeek St-Jean	P	O	E						
St-Gilles	P	O	E						
St-Josse-ten-Noode	P	O	E						
Schaerbeek	P	O	E						

43

COMMENT AUGMENTER LA PRATIQUE SPORTIVE ?

Infrastructures

- Ouvrir les écoles
- Infrastructures de proximité
- Optimiser l'occupation
- Investir sur base du cadastre

Offre d'activités

- Femmes
- Seniors
- Précarisés

